

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3132 - MERCREDI 31 JANVIER 2018

INSÉCURITÉ À BRAZZAVILLE

L'impuissance des services de répression ?



« Que devons-nous faire des bébés noirs quand on sait que chaque fois que nous les déferons, ils finissent par être libérés sans procès ? », s'est indigné un agent de police qui a requis l'anonymat.

Après une accalmie observée dans la capitale, principalement dans les quartiers nord de Brazzaville qu'ils écument, les « bébés noirs » refont surface avec à la clé des agressions et assassinats enregistrés ces derniers temps à Talangaï et Mikalou.

Page 5

CRISE DU POOL

Le chef de l'opposition invite à une table ronde des acteurs politiques



Pascal Tsaty Mabiala

Au cours d'une rencontre avec les membres de son parti, le 27 janvier à Brazzaville, Pascal Tsaty Mabiala, premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et tout nou-

veau chef de file de l'opposition congolaise a déclaré : « Il faut organiser une table ronde sur le Pool pour déceler les causes réelles des crises politiques à répétition dans cette partie du pays. Tous les régimes qui se sont succédé au Congo, depuis Youlou, ont eu des problèmes avec ce département. Il est temps que l'on s'assesse pour voir ce qui est à l'origine de ce syndrome de la guerre ». Page 2

TRAFIC DES MARCHANDISES

Le calvaire des commerçants sur la RN2

Les camionneurs et vendeurs de produits de consommation courante transitant sur la nationale 2 (RN2) déplorent les taxes fantaisistes et autres tracasseries auxquelles ils seraient l'objet le long de leur parcours. Ils se plaignent également de la détérioration des chaussées à hauteur des localités situées entre le PK 45 et Gamba, dans les Plateaux.

« A cause du mauvais état de la route et des multiples barrières, les camions n'arrivent plus à temps. Les produits s'abîment parfois pendant le trajet et c'est nous qui sommes perdants », a souligné un commerçant.

Page 3



Un camion de marchandises en débarquement

LIBERIA

George Weah envisage de réviser la Constitution

Le nouveau président du Liberia, George Weah, a annoncé devant les parlementaires, le 29 janvier, son intention de vouloir réviser la loi fondamentale. En attendant qu'il ne précise les motifs réels de son projet, l'ancien légendaire de football a dénoncé l'interdiction pour les étrangers de posséder des biens fonciers dans son pays, avant d'informer ses interlocuteurs qu'il va réduire de 25% son salaire et ses primes. Ainsi propose-t-il aux sénateurs et aux députés de faire autant.

Page 9

Éditorial

Savoir

Page 2

ÉDITORIAL

Savoir

Le procès des personnalités arrêtées chez nous il y a plusieurs mois pour atteinte à la sécurité de l'Etat approchant, semble-t-il, à grands pas, de nombreux, très nombreux citoyens congolais se posent à juste titre la question suivante : la comparution publique de ces hommes devant la justice permettra-t-elle de savoir ce qu'il s'est réellement passé en marge de la réforme constitutionnelle de 2015 et de l'élection présidentielle de 2016 ?

Cette question est d'autant plus importante que courent depuis des mois, dans les couloirs de la majorité comme de l'opposition mais également dans les coulisses de la diplomatie, les rumeurs les plus diverses concernant les motivations et les appuis dont auraient bénéficié les présumés auteurs d'une tentative de coup d'Etat qui ne disait pas son nom.

De deux choses l'une, en effet, ou bien l'action engagée par les accusés contre le régime en place relevait de la seule politique intérieure, ou bien elle bénéficiait d'appuis extérieurs : dans le premier cas elle ne concerne que le Congo, n'a aucun lien avec des puissances étrangères, doit donc être jugée sur la seule base du droit congolais et dans le strict respect des lois qui régissent les libertés individuelles ; mais dans le deuxième cas elle ne peut manquer d'avoir des incidences sur les relations que notre pays entretient avec les Etats proches ou lointains qui se seraient impliqués directement ou indirectement dans cette affaire.

N'avançons aucun pronostic concernant ce qui se dira à la barre lorsque débutera le procès. Disons simplement que la justice congolaise va devoir mener cette action de façon rigoureuse afin d'asseoir ses verdicts sur des bases indiscutables. D'abord, bien sûr, parce que la société civile veut savoir ce qu'il s'est réellement passé avant et pendant les scrutins ayant permis la réforme des institutions nationales. Ensuite, parce que la communauté internationale observe elle-même avec attention l'évolution d'un pays qui occupe une position stratégique au cœur d'une région, le Bassin du Congo, en proie à de grands troubles.

Connaître enfin la vérité, nous n'en sommes probablement plus très loin. Et l'on peut compter sur les avocats comme sur les juges en charge de ce dossier pour y parvenir.

Les Dépêches de Brazzaville

CRISES À RÉPÉTITION DANS LE POOL

Pascal Tsaty Mabilia propose la tenue d'une table ronde

Le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) estime que seul un colloque peut aider à cerner l'origine des conflits récurrents que connaît le département depuis 1963.

Le premier secrétaire de l'Upads a donné son point de vue sur la résolution définitive de la situation du Pool devant les militants et sympathisants de son parti, le 27 janvier, lors de l'assemblée générale de la coordination départementale de Brazzaville. « Il faut une table ronde sur le Pool pour voir pourquoi des crises à répétition dans ce département. Tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays depuis Youlou ont eu des problèmes avec le Pool. Il faut qu'on s'asseye pour voir cela », a-t-il martelé.

En ce qui concerne Frédéric Bintsamou, Pascal Tsaty Mabilia a signifié que « ce dernier doit venir à Brazzaville en homme libre, le faire asseoir, parler avec lui pour reconstruire le Pool ».

Outre le problème du Pool, le premier secrétaire de l'Upads a évoqué d'autres questions, notamment celle de l'alternance démocratique en rappelant aux militants que leur parti doit réfléchir sur les moyens de reconquérir le pouvoir.

« Voilà vingt ans que nous sommes à l'opposition et il nous faut maintenant réfléchir sur les moyens de repartir au pouvoir. Depuis 1997, la réalité politique a fait que nous restons à l'opposition pour préparer l'alternance et c'est cela le fonctionnement démocratique. On est à l'opposition pas pour y demeurer et même au pouvoir pas pour y rester indéfiniment non plus, il faut l'alternance.

« On est à l'opposition pas pour y demeurer et même au pouvoir pas pour y rester indéfiniment non plus, il faut l'alternance.



Pascal Tsaty Mabilia

Nous sommes des démocrates convaincus, des républicains et il faut qu'on s'en donne les moyens mais pas par la violence », a-t-il souligné.

La tâche ne sera pas facile, a reconnu Pascal Tsaty Mabilia qui compte surtout sur les jeunes et les femmes du parti. « C'est notre responsabilité, c'est votre responsabilité », a-t-il lancé.

Abordant le volet économique du pays, le premier secrétaire de l'Upads s'est, entre autres, appesanti sur le programme de municipalisation accélérée qui a été, selon lui, une mauvaise politique pour développer l'arrière-pays. Certes, a-t-il souligné, beaucoup

de réalisations ont été faites mais de façon trop rapide. « En six ou douze mois, il fallait un stade, un aéroport, un palais dans une même localité. Il fallait au contraire procéder par la décentralisation. C'est par le biais de la décentralisation qu'on allait voir nos départements se reconstruire avec tous les secteurs multiplicateurs d'emplois. », a argumenté le premier secrétaire de l'Upads, désormais chef de file de l'opposition congolaise. Il a enfin appelé les militants de son parti à l'unité et la cohésion pour d'autres victoires à l'avenir.

Jean Jacques Koubemba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :

Christian Brice Elion

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert

Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TRAFIC DES MARCHANDISES

Les multiples tracasseries affectent l'approvisionnement de Brazzaville

Le trafic sur la Route nationale 2 (RN2) devient de plus en plus difficile à cause des multiples taxes routières et de la détérioration des routes. Ces difficultés sont en partie à l'origine de la flambée des prix de certains aliments sur les marchés de la capitale.

Une grande quantité de poisson boucané (fumé) ou frais, des sacs de manioc, de l'huile de palme et autres aliments de base consommés à Brazzaville empruntent la RN2. Des marchés forains ont été créés pour faciliter la distribution de ces produits alimentaires, à savoir les marchés Bouemba, Liranga, Bokouele, Bohoulou, Makotipoko, Ngabé et Mongolo. Jeanne Kanga, une commerçante au marché Bouemba, à Brazzaville, connaît bien les conditions de transport sur la RN2 pour avoir effectué plusieurs voyages entre la capitale et cette localité, à bord des gros véhicules. A l'époque, a-t-elle confié, le transport d'un panier de poisson boucané lui coûtait sept cents francs CFA, mais il a subitement galopé à mille francs CFA.

« Les prix du poisson varient en fonction du marché, on peut trouver à quinze mille francs CFA ou vingt mille francs CFA. Le transport est devenu trop cher, car il faut encore payer

mille francs FCFA sur chaque panier de poisson », a expliqué la commerçante. Pour trouver du poisson frais, elle traverse à Makotipoko en pirogue en compagnie d'autres commerçantes.

Deux autres commerçants, Amadou Souley et Hugues Lenga, rencontrés respectivement sur les marchés Liranga et Boukouele, évoquent les mêmes difficultés. Ils accusent les transporteurs d'avoir augmenté les coûts de transport sous prétexte de pénurie de carburant et de tracasseries routières. « Les camions n'arrivent plus à temps. Les produits s'abîment parfois pendant les trajets, c'est finalement nous qui sommes des perdants », a décrié Hugues Lenga.

L'un des responsables du syndicat des transporteurs, Sylvestre Okana, pose les réels problèmes que connaît le secteur. D'après lui, c'est d'abord les nombreuses taxes arbitraires et l'état de la route. A l'époque, les transporteurs payaient les taxes une seule fois au lieu du chargement soit à Oyo, Bouemba ou Ollombo, la même quittance était valable jusqu'à Brazzaville. Mais actuellement, chaque camion peut dépenser plus de cent mille francs CFA tout le long du voyage.

Entre Brazzaville et le Port d'Oyo, a expliqué le syndicaliste, chaque camion doit verser

au moins trente-six mille francs CFA aux différents postes de gendarmerie. A Oyo, il paie douze mille francs CFA ; à Ollombo, on demande cinq mille francs FCFA ; à Gamboma, cinq mille, à Ngo sept mille et PK 45, sept mille également, a dénoncé Sylvestre Okana. Presque les mêmes montants sont versés au conseil départemental, aux différents postes de police à Gamboma, Ngo, Lefini, Djiri, y compris aux routiers rencontrés le long de la RN2. « Nous sommes obligés de payer ces taxes, parce que le cas échéant nous ne pouvons pas passer. Alors un commerçant achète un panier de poisson boucané ou un sac de manioc, par exemple, à quinze mille francs CFA sans les nombreuses dépenses, il sera obligé de revendre à plus de quarante mille afin de gagner quelque chose », a estimé Sylvestre Okana.

La route est devenue presque impraticable, surtout entre Massa et Inga; entre Inga et Ngo, ainsi qu'entre Gamboma et Ollombo. Dans ces conditions, les camions enlisés perdent toute une journée pour s'en sortir. Le syndicat exhorte les autorités à prendre des mesures draconiennes pour mettre un terme à ces tracasseries et réhabiliter les routes dégradées et pleines de boubiers.

Fiacre Kombo

EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Trois sociétés soumissionnent à l'appel d'offres

Le groupement Sogea, Satom, SGENC Congo et Razel puis Eiffage et Denys se portent candidats pour réaliser les travaux d'extension, de renouvellement du réseau de distribution et de branchement à Brazzaville.

L'ouverture des plis relatifs au projet a eu lieu le 30 janvier, à Brazzaville. Les montants proposés par les soumissionnaires varient entre dix-neuf et quarante-six milliards de FCFA. Les travaux se focaliseront sur la fourniture et la pose de canalisation d'eau potable assortie de branchement et d'accessoires. Il s'agit notamment du réseau d'adduction d'eau potable à étendre sur 690 km, du renouvellement du réseau sur 211km et de l'extension à hauteur de 62 631 branchements. Parmi les compléments opérationnels du projet portant sur l'extension en zone périphérique et le renforcement du service d'eau potable à Brazzaville, figurent la fourniture et la pose de câble électrique souterrain de 20kv, de canalisation sur 2,8 km et de deux réducteurs de pression.

Trois pompes seront remplacées pour un débit total de 225 m³/h. 83 vans du réseau primaire de distribution d'eau de Brazzaville y compris divers accessoires. De même, il est prévu la construction d'une station de pompage de 37m³/h.

« La problématique du développement durable conduit à la réorganisation des services de proximité. Celle-ci se traduit par une amélioration substantielle des prestations offertes à la population aux nombres desquelles la mise en place d'un arsenal d'infrastructures de base de dispositifs susceptibles de la mettre à l'abri des maladies hydriques », a indiqué la coordonnatrice des marchés publics et de la réglementation, Caddy Elisabeth Ndala.

Signalons que l'Agence française de développement accompagne financièrement le gouvernement dans son programme visant à augmenter la capacité de production d'eau et à moderniser les réseaux de sa distribution en zone périphérique et à Brazzaville.

Lopelle Mboussa Gassia

TIC

Le projet Cab Congo dévoile son rapport d'activités 2017

L'achèvement du réseau à fibre optique entre le Congo et le Gabon, en fin d'année dernière, constitue l'un des résultats majeurs du projet Central african backbone (Cab) que cofinancent le Congo et la Banque mondiale, a annoncé le 30 janvier son coordonnateur national, Yvon Didier Miehakanda, au terme d'une réunion du comité de pilotage de ce projet.

Le rapport d'activités 2017 validé par le Comité de pilotage salue la fin des travaux d'implémentation de la fibre optique, qui va s'interconnecter avec le Gabon d'ici à mars. « Le plus gros acquis, c'est le fait qu'on a terminé ce réseau. Les deux parties sont prêtes. Il ne reste que 55 m entre les deux réseaux et cela pourra prendre fin d'ici au 14 février », a précisé Yvon Didier Miehakanda.

Si la fin de ce projet est prévue pour bientôt, il va falloir, cependant, que le Cab résolve la question du délégataire qui s'occupera de l'exploitation et de la commercialisation du réseau sur la partie congolaise. Un processus qui pourra

prendre une année en raison de plusieurs paramètres, a souligné le coordonnateur du Cab. Il a éclairé sur une solution provisoire avec un exploitant congolais, lequel sera choisi par le gouvernement dans les semaines à venir.

Sur un autre volet de ses compétences, le Cab a réalisé le projet d'installation de l'Internet dans les onze établissements de l'université Marien-Ngouabi. Avec comme opérateur Congo-Télécom, ce projet qui soutiendra l'interconnexion des institutions universitaires a déjà réussi l'installation des équipements. « Il ne reste plus que la connectivité, et nous attendons Congo-Télécom car le financement existe », a informé Yvon Didier Miehakanda. Dans le cadre d'un financement additionnel de la Banque mondiale de cinq millions de dollars, soit environ deux milliards de FCFA, le Cab a prévu affirmer sa contribution dans l'éclosion d'une véritable économie numérique. Ce volet de la phase 3 du projet Cab, qui prétendait aider au développement des incubateurs en visant plus



Franck Siolo et Yvon Didier Miehakanda pendant le Comité de pilotage

d'emplois, à la création d'un fonds de développement de l'économie numérique, n'a pas été réalisé.

« Nous avons une dette sur la phase 1 du réseau Congo Gabon de trois milliards FCFA. Et nous nous sommes dit de prendre une partie de cet argent pour payer la dette, soit un milliard sept millions », justifie le coordonnateur du Cab.

Le projet Cab espère lancer un fonds d'investissement pour le développement des start-ups. « Maintenant, il va falloir

que l'on soit très créatif. Cela implique que l'on lève des fonds », souligne-t-on.

Présidée par Franck Siolo, directeur de cabinet du ministre des Postes, télécommunications et de l'économie numérique, la réunion du comité de pilotage à laquelle a assisté Yves Ickonga, conseiller du président de la République en la matière, a fait le point sur les activités réalisées par le projet en 2017, avant de faire une projection sur celles de 2018.

Plusieurs actions ont été adop-

tées par le Comité de pilotage pour cette année dans le cadre d'un financement de la Banque africaine de développement. « Que chaque membre du comité de pilotage veille à ce que les actions adoptées ici s'accomplissent dans les meilleures conditions qu'il soit. Et lorsque cela ne pourra pas se faire, nous serons appelés en session extraordinaire pour regarder comment réorienter certaines actions que nous avons prévues », a conclu Franck Siolo.

Quentin Loubou

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une formation ouverte sur l'assurance qualité

Un atelier portant sur le thème « De l'autoévaluation à la planification stratégique » a débuté, le 30 janvier au rectorat, afin d'apporter une réponse aux attentes de l'université Marien-Ngouabi.



La photo de famille des cadres et enseignants de l'Université Marien-Ngouabi

Les participants au séminaire sur l'assurance qualité sont venus de l'université Marien-Ngouabi, des institutions d'enseignement supérieur et du ministère de tutelle. Selon le représentant de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et Institut francophone de la gouvernance universitaire, Kabirou Mohamadou, cette formation va leur permettre de disposer des atouts pour animer le processus qualité au sein de leurs établissements respectifs. Elle vise aussi à les préparer à réaliser une autoévaluation et un plan stratégique, à mettre en place et à faire fonctionner leur dispositif interne d'assurance qualité. Kabirou Mohamadou a présenté l'AUF et donné le rôle de l'enseignement supérieur. Pour lui, l'agence regroupe environ huit cent cinquante institutions membres dont plus de trois

cent cinquante en Afrique. L'AUF a dégagé des défis que les universités doivent relever dans le cadre de ses nouvelles orientations stratégiques : la qualité de la formation, de la recherche et de la gouvernance; employabilité et insertion professionnelle des diplômés et renforcement du rôle économique, social et culturel de l'université. « Ces trois défis se déclinent en neuf axes dans la nouvelle stratégie quadriennale 2017-2021 adoptée au cours de la 17^e assemblée générale de l'AUF tenue à Marrakech, au Maroc, en 2017. Ce nouveau programme accorde une place de choix aux questions de gouvernance universitaire pour lesquelles l'institut de la francophonie pour la gouvernance universitaire est le levier opérationnel dont dispose l'AUF », a indiqué Kabirou Mohamadou.

L'enseignement supérieur, a-t-il rappelé, joue le rôle de moteur du développement économique et social. Il admet la gouvernance universitaire qui recouvre plusieurs notions : l'assurance qualité, l'autoévaluation, l'évaluation externe, la planification stratégique et bien d'autres. Le recteur de l'université Marien-Ngouabi, Jean Rosaire Ibara, a, dans son allocution d'ouverture, évoqué l'intérêt de cet atelier de formation. D'après lui, la formation participe au renforcement des capacités des universitaires. Elle apporte des connaissances fondamentales sur l'assurance qualité, la planification stratégique ainsi que les outils de la méthodologie à la hauteur de l'objectif pour l'enseignement supérieur. Elle peut être considérée comme l'activité de lancement du plan d'action de l'année en cours.

Lydie Gisèle Oko

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Brazzaville et Kintélé envisagent un jumelage

Roger Christian Okemba et Stella Mensah Sassou N'Guesso, respectivement maires de la ville de Brazzaville et de la commune de Kintélé, ont évoqué la question le 29 janvier, à l'Hôtel de ville.

« Les deux municipalités sont les plus proches au Congo. La commune de Kintélé vient de naître et a besoin de l'appui et de l'expérience de sa voisine pour avancer », a indiqué Stella Mensah Sassou N'Guesso.

La maire de Kintélé s'est largement informée de l'initiative communale dénommée « Bâtissons Brazzaville ensemble », un mode de gouvernance impliquant la population dans la recherche des solutions aux problèmes qui se posent à cette ville. Cette initiative consiste aussi à encourager les citoyens à participer à l'action communautaire

gers partagés et même dans des espaces publics.

A ce sujet, la maire de Kintélé a commenté : « Nous avons dans notre commune un projet similaire. Mais le nôtre est dénommé "Une parcelle un jardin". Nous allons renforcer notre coopération décentralisée et, d'ailleurs, une commission est mise en place. Elle a commencé de travailler sur les questions d'érosions et autres. Mais nous allons nous associer à d'autres services dont les Grands travaux ».

Les deux communes entendent s'associer pour agir dans une perspective afin de confronter leurs problèmes. En réalité, Brazzaville et Kintélé subissent les mêmes problèmes, entre autres, l'urbanisation, l'adressage, les érosions, l'expansion des quartiers périphériques, etc. La spécificité de ce type de



Le tête-à-tête entre les deux maires à l'hôtel de ville de Brazzaville, le 29 janvier 2018 (Adiac)

liée à la résolution des questions d'érosions, d'ensablements, de sécurité, d'adduction d'eau et autres. De même, Stella Mensah Sassou N'Guesso s'est intéressée à l'initiative « Agriculture urbaine », autrement dit la production de légumes, de fruits et d'autres aliments en pleine ville. Elle peut être pratiquée dans des parcelles, des pota-

partenariat pourra également être une des occasions de brassage de la population, dans un climat de confiance et dans une ambiance de convivialité, de dialogue, d'initiatives, car le jumelage est un outil pertinent de la prise de conscience de la citoyenneté ainsi que de l'appartenance.

Fortuné Ibara

NÉCROLOGIE



Le sergent chef Ghislain Kevin Engambé a le profond regret d'informer les parents, amis, connaissances et les frères d'armes du décès de son grand frère Damase Mbossa, commandant à la Garde républicaine, survenu le 20 janvier 2018 à Brazzaville. La veillée se tient au croisement de la rue Sangha et l'avenue vice amiral Jean-Dominique-Okemba à Talangai. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.

PROGRAMME DES OBSÈQUES

M. Yannick Mbouma et la grande famille Etokabeka annoncent aux parents, amis et connaissances que le programme des obsèques de la veuve Etokabeka née Caroline Tsono, décédée le 21 janvier 2018 à Brazzaville, se présente de la manière suivante: vendredi 2 février
9 h00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;
10h: recueillement au domicile familial sis au 54 de la rue Mbakas, à Poto-Poto;
12h: messe de requiem en l'église Sainte-Anne;
14h: départ pour le cimetière privé Bouka;
16h: fin de la cérémonie.



AVIS DE VENTE

Parcelle à vendre de 17,5x20 m2 à Djiri-Manianga à 150m du stade de la Concorde et du domaine présidentiel.
Contacts : 05 576 02 95 / 06 651 53 23.

INSÉCURITÉ À BRAZZAVILLE

Recrudescence du phénomène « Bébés noirs »

Alors qu'on le croyait éradiqué ou maîtrisé par les forces de l'ordre, le spectre continue de faire parler de lui dans la ville capitale où des paisibles citoyens sont parfois tués ou agressés à longueur de journée.

Le dernier acte en date est l'agression, le 29 janvier, d'un adolescent de 16 ans dans le 6e arrondissement, Talangaï. Alors qu'il tentait de rallier le cimetière de la Tsiémé, le jeune Mardochée a été agressé dans l'après-midi par un groupe de bandits appelé « Les Américains », usant des lames de rasoir et des marteaux. Demeurant sur l'avenue de l'Intendance, à Talangaï, Mardochée fréquente une école privée située dans la rue Mossaka.

En effet, par manque d'aire de jeu, les élèves de cet établissement ont choisi le cimetière de la Tsiémé comme terrain par excellence pour les cours d'Education physique et sportive (EPS). Le 29 janvier, cet adolescent que nous avons surpris dans un commissariat de police de la place avec des cicatrices aux bras et au dos, en compagnie

de son père, un adjudant des Forces armées congolaises (FAC), a été victime d'une agression de la part des « Bébés noirs ».

« Apparemment, c'est un condisciple qui les a orientés vers moi, parce qu'il

« Nous les avons surpris en train de prendre les stimulants parmi lesquels du Tramadol et du chanvre »

me reprochait de ne plus lui donner de l'argent ces derniers temps. C'est aux environs de 16 h, hier, que j'ai été agressé. Ils m'ont d'abord ligoté avant de me donner un coup de marteau sur la nuque et de griffonner sur mon corps, tout en soulignant que si tu cries, on te tue », raconte Mardochée, dont les deux bras portent les écrits «GPC» et le dos les USA/GPC» pour désigner les «Américains».

Dans le lot, l'adolescent a pu retenir le visage de « Gorza », un sujet ouest-africain qu'il estime être le chef du groupe. Informé de la si-

tuation, son père et autres membres de la famille auraient averti le commissariat central de police de la Tsiémé sur un éventuel affrontement qui pourrait les opposer à ce groupe de bandits. C'est aux

environs de 18 h qu'ils ont mis la main sur quatre des cinq malfrats dans une maison inachevée située au bord de la rivière Tsiémé, avant de les conduire au commissariat de police de Ouenzé-Mandzandza (situé dans la rue Mbochi), réputé dans ce genre d'opération. « Nous les avons surpris en train de prendre les stimulants parmi lesquels du Tramadol et du chanvre », a témoigné l'adjudant.

Selon des témoignages, des dizaines de jeunes délinquants sont actuellement dans ce commissariat de

police, en attendant probablement leur transfèrement à la Maison d'arrêt de Brazzaville. Pour rappel, il y a quelques semaines, une femme de ménage a été abattue par un autre groupe de bandits au quartier lycée Thomas-Sankara, dans le 9e arrondissement, Djiri, en pleine journée. Les présumés auteurs arrêtés par les services de police ont été récemment présentés au public par le directeur général de la police, le général Jean François Ndenguet.

Que faire des «bébés noirs» ?

La question mérite d'être posée d'autant plus que le phénomène prend de plus en plus l'ampleur dans la ville capitale. En effet, si dans tous les quartiers de la ville ils sont regroupés au sein des écuries portant des noms comme « les Américains » ou « les Arabes », les actes odieux sont souvent observés dans la partie nord et ouest, notamment Talangaï, Djiri et Mfilou. Ce sont des insoucieux surtout lorsqu'ils se retrouvent en face de ceux qu'ils considèrent

comme des adversaires. Les paisibles passants y font souvent des frais. Ces violences sont également signalées en milieu scolaire où des élèves des établissements différents s'affrontent. Il fut un moment où la population était même obligée de se faire justice devant ces citoyens inciviques qui agressent des gens avec des armes blanches.

« Que devons-nous faire des bébés noirs ? », s'est interrogé un commissaire de police, pointant du doigt le parquet de Brazzaville qui parfois libère les auteurs de ces actes crapuleux, une fois transférés à la Maison d'arrêt. Le comportement des jeunes congolais a récemment interpellé le président de la République, dans son message sur l'état de la nation en 2017. « Les jeunes doivent s'imprégner des grands principes de la République et du respect de l'autre et du bien public, pour garantir l'avènement d'une société plus fraternelle qui éloigne, aujourd'hui et demain, de la violence et de l'incivisme en prônant l'observation stricte des valeurs morales », indiquait Denis Sassou N'Guesso.

Parfait Wilfried Douniama

COOPÉRATION SANITAIRE

Le Congo et l'Ordre de Malte liés par un protocole d'accord

La signature du document a eu lieu le 30 janvier à Brazzaville par la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, et le président des Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, Yann Baggio.

Le protocole d'accord signé entre le Congo et l'Ordre de Malte fixe les axes de coopération sanitaire. Il s'agira, pour les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, de contribuer à la réalisation des campagnes de vaccination, à la prise en charge médicale des patients souffrant de la lèpre, du paludisme, de la tuberculose, de la malnutrition, des maladies tropicales négligées et celles liées à la mortalité infantile. L'Ordre de Malte participera également au plan de riposte contre les endémies, la formation du personnel de santé, et approvisionnera les structures de santé en équipements, en médicaments, en vaccins et consommables. « Au niveau de la Likouala notamment, cet accord nous permettra

de renforcer notre action dans la prise en charge sanitaire de la population autochtone, dans la réduction du taux de mortalité infantile et améliorer la protection maternelle à travers la gestion de Saint Kisito à Brazzaville », a expliqué le président des Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, Yann Baggio.

La ministre de la Santé et de la population s'est dit satisfaite de la signature de cet accord d'autant plus que l'Ordre de Malte est disposé à aider le Congo dans l'offre des soins de santé de qualité à la population vivant dans des contrées reculées, parfois difficilement accessibles. Le cas du département de la Likouala, dans la zone septentrionale du pays, où le partenaire du Congo est à pied d'œuvre sur plusieurs projets actuels et futurs. Dans le cadre de ce protocole d'accord, le ministère facilitera l'obtention des conditions spéciales sur les biens d'équipements hospitaliers, les médicaments et produits de laboratoire, les



Les signataires du protocole d'accord/Crédit photo Adiac

travaux de construction ou de réhabilitation des bâtiments... L'Ordre de Malte mène depuis plusieurs années déjà des projets de santé au Congo, notamment dans le département de la Likouala. L'accord qui vient d'être signé est le deuxième du genre. Le premier,

à en croire Yann Baggio, était moins précis sur des axes vers lesquels l'action devrait être menée. Ce nouvel texte, par exemple, en mentionnant expressément les programmes de santé concernés, pallie les insuffisances du premier. Le Congo n'est pas l'unique pays

d'Afrique à travailler main dans la main avec l'Ordre de Malte dans le domaine sanitaire. Vingt-et-un autres pays d'Afrique subsaharienne sont concernés, selon les explications du président des Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte.

Rominique Makaya



AVIS DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera adugé au plus offrant et au dernier enchérisseur à l'audience d'adjudication qui aura lieu le samedi 03 février 2018, (en lieu et place des audiences d'adjudication du 04 novembre 2017 et du 06 janvier 2018 reportée pour une contre-expertise du bien) dans la salle des audiences au tribunal de grande instance, palais de justice de Brazzaville à 8 heures 00.

L'IMMEUBLE SAISIE SUR

La Société LE CAMBATANI, société anonyme unipersonnelle au capital de 10.000.000 de FCFA, RCCM n° 05-B-1644 représentée légalement par Madame Carole MANTOT, dont le siège social est sis à Brazzaville Aéroport MAYA MAYA, B.P 1148.

À LA REQUÊTE DE

LCB Bank société anonyme avec C.A au capital de 10.000.000.000 de FCFA, RCCM-06-B-58, NIU : M2005110000294157, dont le siège social est sur l'avenue Amilcar CABRAL, Brazzaville.

Poursuite et diligence de son représentant, Monsieur MOHAMED TAHRI, Administrateur Directeur Général demeurant en cette qualité audit siège. Ayant pour conseil Maître Jean Prosper MABASSI, Avocat à la Cour ; est sis J331 S Immeuble SOPROGI patte d'oie face ENAM BP 1737 ;

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE SAISIE

Propriété sise à Brazzaville, Arrondissement 3 Poto-Poto, située sur l'avenue de l'amitié, ancien hôtel restaurant "les BOUGAINVILLIERS" en face de l'hôtel "OLYMPIC PALACE", à côté du Restaurant "Jardin des Saveurs", d'une superficie de 1233,75m², objet du titre foncier n°29100.

Le terrain mis en valeur est un chantier en arrêt dont les travaux de démolition sont réalisés à environ 90%.

L'état des ouvrages est le suivant :

- un bâtiment principal : démolé à 90%
- un bâtiment annexe : aménagé abritant un restaurant
- un enclos
- une clôture de chantier.

MISE A PRIX : 550.000.000 FCFA

La mise à prix initialement fixée à 450.000.000 a été modifiée suite à la contre-expertise du bien faite à la demande du tribunal.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges dressé par Maître MABASSI, Avocat à la Cour déposé le 16 Aout 2017 au greffe du tribunal de Grande instance de Brazzaville les enchères seront reçues à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux même

CONDITIONS DE VENTE

- Inscription au greffe du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- Vente exclusivement comptant.

Fait et adressé à Brazzaville le 12 octobre 2017

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Maître **Jean Prosper MABASSI**, Avocat à la Cour ; J331 S Immeuble SOPROGI patte d'oie face ENAM BP 1737 Brazzaville ; Tel : 05 551 03 14

Maître **Jean Didier BIDIE**, Huissier de justice, commissaire Priseur près la Cour d'Appel de Brazzaville ; titulaire d'un office sis 990 ter, avenue des trois Martyrs à côté du cinéma ABC Plateau des 10 ans, Moungali Brazzaville ; Tel : 05 551 34 43

Monsieur le **Greffier en Chef** du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.



L'Éthiopie reçoit dix millions de dollars de l'ONU pour aider les plus vulnérables

Le secrétaire général adjoint des Nations unies aux affaires humanitaires, Mark Lowcock, a octroyé, le 29 janvier, dix millions de dollars tirés du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) dans le but d'aider les personnes déplacées en raison d'un conflit aux frontières des régions Oromia et Somali, en Éthiopie, selon un communiqué de l'ONU.

«Aujourd'hui, j'ai visité deux sites de réinstallation de personnes déplacées où j'ai pu constater combien il est important de renforcer notre soutien pour répondre à leurs besoins, comme l'a demandé le gouvernement», a déclaré Mark Lowcock.

D'après le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (Ocha), suite à l'escalade du conflit début septembre le long des frontières des régions Oromia et Somali, des centaines de milliers de personnes vulnérables ont été chassées de leurs maisons et vivent dans environ trois cent soixante-

dix sites avec des besoins qui dépassent de loin ce qui leur a été fourni jusqu'à présent. Le gouvernement a fait des efforts d'intervention et fournit une aide alimentaire aux personnes qui accusent le besoin. Il a également publié des plans pour faire face à la situation. «Les fonds du CERF compléteront le plan du gouvernement et permettront aux partenaires humanitaires de fournir une assistance vitale, y compris des abris, de l'eau potable et des services d'assainissement aux personnes les plus démunies parmi les personnes déplacées et les commu-

nautés hôtes. Les fonds appuieront également des solutions pour que les personnes déplacées puissent reconstruire leur vie», a indiqué Mark Lowcock, ajoutant que d'autres bailleurs de fonds étaient encouragés à renforcer de toute urgence leur soutien en réponse aux besoins des déplacés.

Au cours des deux dernières années, le CERF a alloué quarante-neuf millions de dollars (plus de vingt-cinq milliards de francs CFA) à des opérations d'aide en Éthiopie. Malgré les progrès remarquables que l'Éthiopie a fait ces dernières décennies en matière de développement et de lutte contre l'insécurité alimentaire, sa vulnérabilité à la sécheresse a entraîné une insécurité alimentaire récurrente.

AFRIQUE DU SUD

Les préparatifs du sommet des BRICS progressent bien

Le gouvernement sud-africain a déclaré le 29 janvier que les préparatifs du sommet des BRICS se passaient bien, et faisaient l'objet de consultations avec tous les autres partenaires du bloc.

L'ambassadeur Anil Sooklal, directeur général adjoint du département des relations internationales et de la coopération d'Afrique du Sud, a tenu ces propos devant la presse à Pretoria.

Le sommet des BRICS, c'est-à-dire les cinq plus grandes économies émergentes - Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud - se tiendra à Johannesburg, du 25 au 27 juillet.

Anil Sooklal a déclaré que l'Afrique du Sud avait déjà

transmis le calendrier de la rencontre à ses partenaires. Le programme du sommet a été partagé avec les autres pays membres, mais ne pourra pas être rendu public avant d'avoir été approuvé par l'ensemble des partenaires.

«Les préparatifs du sommet sont en bonne voie», a-t-il précisé, soulignant que l'Afrique du Sud préparait ce sommet depuis deux ans.

L'Afrique du Sud souhaiterait, par ailleurs, que les pays du Sud créent un centre de recherche sur les vaccins pour mettre fin à leur dépendance envers les pays du Nord dans ce domaine, a déclaré Anil Sooklal. «Nous voulons officialiser notre coopération en matière d'égalité des

sexes et d'émancipation des femmes. Nous voulons également nous concentrer sur les défis et les opportunités de la quatrième révolution industrielle. Nous voulons réfléchir à la manière d'établir des relations mutuellement profitables, et trouver des moyens de faire face aux défis posés par les technologies disruptives», a-t-il ajouté.

Anil Sooklal a indiqué que le sommet continuerait à travailler au progrès de l'agenda africain et de la coopération Sud-Sud.

L'Afrique du Sud assume la présidence tournante des BRICS depuis le 1er janvier, et exercera cette fonction jusqu'à décembre 2018.

Les États-Unis lèvent l'interdiction d'entrée sur leur sol pour onze pays

Les États-Unis ont annoncé le 29 janvier la levée de l'interdiction d'entrée sur le territoire américain pour les réfugiés de onze pays identifiés comme présentant un risque élevé de sécurité, imposant toutefois de nouvelles mesures de contrôle.

Le gouvernement du président Donald Trump a décidé de lever cette interdiction après avoir examiné, dans un délai de quatre-vingt-dix jours, un décret présidentiel qui interdisait l'entrée sur le sol américain aux réfugiés de la République populaire démocratique de Corée, d'Égypte, d'Iran, d'Irak, de la Libye, du Mali, de la Somalie, du Soudan du Sud, du Soudan, de la Syrie et du Yémen.

Les réfugiés désireux d'entrer sur le territoire américain devront se soumettre à une évaluation des risques qu'ils pourraient poser pour la sécurité des États-Unis. L'année dernière, Donald Trump avait signé un décret présidentiel limitant à quarante-cinq mille le nombre de réfugiés que les États-Unis pourraient accueillir sur leur sol dans l'année, soit la limite annuelle la plus stricte depuis 1980.

Plus de cinq millions de Zimbabwéens inscrits pour les élections de mi-2018

Près de 5,1 millions de personnes étaient inscrites sur les listes électorales dimanche pour participer aux élections prévues au milieu de cette année, a fait savoir le 29 janvier la Commission électorale du Zimbabwe (ZEC).

La ZEC a annoncé que son objectif était d'atteindre 5,5 millions d'électeurs inscrits, un chiffre revu à la baisse par rapport à l'objectif initial de sept millions.

L'organe électoral mène actuellement une campagne supplémentaire d'enregistrement biométrique des électeurs débutée le 10 janvier et qui doit s'achever le 8 février, afin de mobiliser les électeurs qui ne s'étaient pas encore inscrits.

Après l'expiration de la campagne mobile d'enregistre-

ment en février, l'inscription des électeurs se poursuivra dans soixante-trois centres statiques dans tout le pays jusqu'à quelques semaines avant le scrutin.

Le président Emmerson Mnangagwa a indiqué que les élections auraient lieu d'ici à juillet de cette année. Le parti au pouvoir, le Zanu-PF, l'a désigné comme candidat à l'élection présidentielle.

La participation aux élections de 2008 et 2013 au Zimbabwe s'élevait à environ 3,5 millions de personnes. La ZEC utilise un système d'enregistrement biométrique des électeurs pour la première fois et tous les Zimbabwéens éligibles doivent renouveler leur inscription sur les listes pour participer à ce scrutin.

Xinhua



SALARIÉS

Début des cours de la promotion 2018 -2019 au cours du soir à la fin du mois de janvier 2018 en :

- 3^e année bachelor ;
- Masters (MBA, MRH, MCG, MQHSE, MMO, MCLS, ...).

Diplômes français

NB : Dernières inscriptions avant la clôture définitive.

Tel : 06 638 85 87 ; 04 43 148 27 E-mails : escicinfo2013@gmail.com / escicinfo2013@escic-cg.com ; Site : www.escic-cg.com

UNION AFRICAINE

De nombreux défis à relever pour le nouveau président

Le passage de témoin entre le président sortant de l'Union africaine (UA), Alpha Condé, et le nouveau, Paul Kagame, a été l'un des moments forts de la 30^e session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, qui s'est tenue, du 28 au 29 janvier à Addis-Abeba, en Ethiopie.

Le chef de l'Etat rwandais occupe pour la première fois la présidence de l'UA. Paul Kagame arrive avec un important agenda de réformes visant l'autofinancement de l'institution panafricaine et une plus grande implication des armées du continent dans la résolution des conflits. Depuis un an, il travaille sur un programme qui vise à gagner en autosuffisance financière à travers la mise en place d'une taxe de 0,2 % sur les importations. 86 % des programmes sont actuellement financés par l'extérieur.

Concoctée par un comité mis en place en juillet 2016 composé notamment de l'ancien patron de la Banque africaine de développement (BAD), Donald Kaberuka, de l'économiste camerounais, Acha



Alpha Condé, président sortant de l'U.A a passé la main le 28 janvier à son successeur Paul Kagamé

Leke, ou encore de Carlos Lopes, l'ancien secrétaire général de la commission économique pour l'Afrique des Nations unies, la réforme comprend trois points principaux : la rationalisation du champ d'actions de l'UA (paix et sécurité, affaires politiques, intégration économique, les moyens pour l'Afrique de faire entendre sa voix sur la scène internationale) ; le réajuste-

ment des institutions, en améliorant la division des tâches entre l'UA, les organisations et les institutions régionales. Il pourrait comprendre aussi la suppression d'un sommet annuel sur les deux aujourd'hui organisés et l'autofinancement de l'UA à travers une taxe de 0,2% sur les importations « éligibles », qui ne sont pas soumises aux règles de l'Organisation mondiale

du commerce. Le nouveau président en exercice de l'UA veut aussi faire évoluer l'organisation en profondeur sur les questions de paix et de sécurité, sur les affaires politiques. Il milite pour la création d'une zone de libre-échange continentale et l'adoption de positions communes sur les grands sujets mondiaux comme le climat.

En outre, Paul Kagamé s'est félicité de cette double confiance

pour avoir conduit la réforme et prendre la présidence de l'Union pour cette année. « Il faut ouvrir la voie au peuple et aux jeunes qui nous attendent », a martelé le chef de l'Etat rwandais. Il a reconnu que la croissance qui a transformé l'Asie n'est plus une option pour l'Afrique qui a trop attendu. C'est le temps d'agir pour sauver l'Afrique de la privation, a-t-il ajouté, précisant qu'aucun pays ou organisation ne peut aller seul.

Le président rwandais a rendu hommage aux anciens pour avoir ouvert la voie et a insisté sur la création d'un marché unique pour le transport aérien, « une étape majeure, et la libre circulation des peuples, un signal fort », qui devraient se réaliser en 2018. Actualité oblige, le 30e sommet de l'UA a marqué, en effet, le baptême de feu des nouveaux présidents du Liberia, du Zimbabwe et de l'Angola au sein de l'enceinte africaine. Avant la prochaine conférence prévue en juillet à Nouakchott, en Mauritanie, les dirigeants africains se réuniront en mars, au Rwanda.

Yvette Reine Nzaba

En réunion à 8h à Lomé, il a une séance de travail à 13h à Abidjan. Tourisme, amour, affaires... Chaque jour a son histoire sur Air Côte d'Ivoire Avec plus de 300 vols par semaine, ralliez en toute simplicité 25 villes d'Afrique de l'ouest et du centre.



LIBERIA

George Weah va réviser la Constitution

Le nouveau président de la République a fait part de son intention le 29 janvier dans son premier discours sur l'Etat de la nation devant le Sénat et l'Assemblée nationale.

L'ancien légendaire de football, qui a pris ses fonctions le 22 janvier, succédant à Ellen Johnson Sirleaf, première femme élue chef d'Etat en Afrique, a clairement parlé de sa volonté de procéder à la révision constitutionnelle.

George Weah a profité de cette occasion afin de dénoncer l'interdiction pour des étrangers de posséder des biens fonciers. Une situation

qui, selon lui, est « *dissuasive pour les investisseurs* », tout comme celle de détenir une autre nationalité. En rapport avec cet état de choses, beaucoup de Libériens chassés par la guerre civile (1989-2003) sont devenus citoyens de leur pays d'accueil, a déploré le nouveau président.

Outre la révision de la constitution, George Weah a annoncé également qu'il réduira son salaire. « *Je vous annonce aujourd'hui, avec effet immédiat, que je vais réduire mon salaire et mes primes de 25%* », a-t-il déclaré, appelant les parlementaires à suivre cet exemple, face aux

difficultés économiques que traverse le Liberia.

Présente à la cérémonie, Ellen Johnson Sirleaf a été saluée par le nouveau président qui estime que cela est « *un signe que les blessures de la guerre civile se sont refermées* ». « *Bienvenue Mme Sirleaf, votre présence ici aujourd'hui montre quel chemin nous avons parcouru en tant que peuple* », a souligné George Weah. Il a, par ailleurs, réaffirmé son ambition de faire de l'éducation une « *priorité constante et essentielle* » de son administration.

Nestor N'Gampoula



COOPÉRATION

L'ONU et l'Union africaine signent un nouvel accord cadre

Le texte conclu le 27 janvier à Addis-Abeba, en Ethiopie, fait suite à la signature, au siège des Nations unies en avril 2017, d'un accord cadre historique pour renforcer le partenariat entre les deux parties sur la paix et la sécurité et les aider à mieux répondre aux défis des opérations de paix.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a indiqué après la signature de l'accord en marge du 30e sommet de l'Union africaine (UA) que « *Pour les Nations unies, le partenariat le plus important est le partenariat avec l'Union africaine* ». Aux côtés de Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'UA, Antonio Guterres a déclaré que le continent africain était essentiel pour résoudre les problèmes mondiaux dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, et des droits de l'Homme.

« *La communauté internationale ne pourra pas réussir en matière de développement si l'Afrique ne réussit pas son développement en tirant partie de sa jeunesse. Nous serons aux côtés de l'Union afri-*

caine en respectant le rôle du leadership africain pour résoudre les problèmes africains », a-t-il dit.

Dans le cadre du sommet de l'UA, le secrétaire général de l'ONU a également participé à une réunion de haut niveau sur l'éradication de la faim en Afrique d'ici à 2025. Au cours de cette rencontre, il a noté que la productivité agricole est menacée et la faim continue d'augmenter. Antonio Guterres a souligné les liens étroits entre la faim, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. « *Une croissance agricole durable et inclusive est essentielle pour atteindre à la fois l'ODD1 sur la pauvreté et l'ODD2 sur la faim, et influe également sur de nombreux autres objectifs* », a-t-il déclaré, se référant aux dix-sept objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce programme a été adopté par les États membres de l'ONU en 2015 pour faire en sorte que toutes les personnes vivent dans la paix, la sécurité et la dignité sur une planète saine.

Yvette Reine Nzaba

CRISES DU SAHEL ET DU LAC TCHAD

L'UA s'apprête à organiser deux conférences

Les assises annoncées par le commissaire à la Paix et à la sécurité de l'Union africaine (UA), Smail Chergui, en marge du 30e sommet de l'institution qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Ethiopie, « permettront de promouvoir de meilleurs échanges d'informations entre les services de sécurité des Etats africains.

La conférence sur le Sahel se tiendra dans quelques semaines à Nouakchott, en Mauritanie. Elle sera suivie peu de temps après par une autre rencontre consacrée à la crise dans le bassin du lac Tchad, selon Smail Chergui. En attendant la tenue de ces assises, le commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA, a assuré qu'il rencontrera, le 1er février, le secrétaire général adjoint aux Affaires politiques de l'ONU, Jeffrey D. Feltman, « *afin de discuter de la situation dans ces deux régions et de préparer les deux conférences* ».

« *Nous avons estimé en toute franchise pendant ce sommet de l'UA que nous n'avons pas besoin d'adopter de nouveaux documents. Il s'agit maintenant surtout d'appliquer les documents existants, et de promou-*

voir de meilleurs échanges d'informations entre les services de sécurité de nos Etats membres », a expliqué Smail Chergui. La résolution de la crise dans le Sahel, une région qui va de l'Erythrée à l'est jusqu'à la Mauritanie à l'ouest, est une préoccupation non seulement des Africains, mais aussi de la communauté internationale puisque cette partie de l'Afrique est depuis quelques années en proie à des problèmes d'insécurité. De nombreuses attaques sont perpétrées par des groupes extrémistes et des réseaux criminels contre les pays de la région. Compte tenu de l'insécurité grandissante qui y règne, une force armée conjointe réunissant cinq pays du Sahel, ou G5 - le Mali, le Niger, le Burkina Faso, le Tchad et la Mauritanie - a été mise en place avec l'aide de l'Union européenne, des Etats-Unis et de l'UA pour lutter contre le terrorisme et la criminalité. Cette lutte sera renforcée dans le bassin du lac Tchad comprenant le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et le Niger, qui est également en proie aux attaques perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram.

N.N'G.



MESSAGE DE VOEUX AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le directeur général des établissements Paris Luxe «Habilleurs des Leaders» souhaite ses meilleurs voeux de santé, prospérité, longévité et de bonheur au chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, et salue son travail accompli en faveur de la paix, de la concorde nationale, de la sécurité et du développement.

LUTTE CONTRE LE VIH-SIDA EN AFRIQUE

La CADHP dévoile ses résultats d'étude

Le document de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) insiste sur l'importance de respecter ces droits dans la lutte contre le VIH-sida.

Femmes, jeunes, travailleurs du sexe, détenus et consommateurs de drogue par injection sont les catégories les plus touchées par l'épidémie de VIH/sida en Afrique, selon l'étude de la Commission. Les auteurs relèvent – dans la première étude du genre pour cet organe de l'UA créé en 1987 – que la prévalence du VIH chez les prostituées en Afrique subsaharienne est d'environ 26%. « Les travailleuses du sexe font face à des niveaux exceptionnellement élevés de stigmatisation, de discrimination, de violences, d'extorsion, d'abus sexuels et de viol de la part de clients, de partenaires intimes et de membres des forces de l'ordre », peut-on lire.

L'étude souligne que le fait qu'une majorité de pays africains pénalise le secteur du sexe tarifé à l'aide de pratiques judiciaires telles que l'arrestation et la détention arbitraires fondées sur la seule possession d'un préservatif « empêche les travailleurs du sexe d'avoir accès aux préservatifs et les expose au risque d'une infection au VIH ». Si cette étude se focalise sur les problèmes et les violations des droits de l'Homme en matière de VIH, elle note néanmoins des points positifs et des initiatives prometteuses au niveau national et régional qui font face à ce problème.

À ce titre, la CADHP constate que plusieurs pays africains ont adopté des lois et des mesures de politique publique pour combattre la discrimination liée au VIH. Ils sont ainsi trente-cinq pays du continent à avoir adopté de telles lois pour protéger les personnes infectées d'une telle discrimination. « En dépit de certaines lacunes, ces lois interdisent la discrimination en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de santé », se félicite la commission.

Cette étude constitue la première analyse complète des progrès et des défis sur le terrain des droits de l'Homme face au VIH en Afrique. Elle appelle les Etats membres de l'UA, la société civile et d'autres acteurs à lancer de nouvelles actions pour considérer cette question des droits de l'Homme comme centrale si l'on veut mettre fin à l'épidémie.

Josiane Mambou Loukoula

PRIX UNESCO-JAPON

Les Etats invités à soumettre leur candidature

La quatrième édition du prix portant sur un projet ou un programme spécifique d'éducation en vue du développement durable a été lancée le 29 janvier, indique un communiqué de presse.

Les candidatures sont à soumettre en anglais ou en français, avant le 3 mai à minuit, et les lauréats seront annoncés en septembre par la directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Audrey Azoulay.

Les gouvernements de tous les Etats membres ainsi que les organisations non gouvernementales en partenariat avec l'Unesco, poursuit le communiqué, sont invités à soumettre jusqu'à trois candidatures : personnes, institutions ou organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable (EDD). L'évaluation sera faite par un jury indépendant composé de cinq experts internationaux qui examineront leur potentiel de transformation, d'intégration et d'innovation.

« Les projets doivent exister depuis au moins quatre ans, avoir déjà fait la preuve d'un impact élevé, être facilement reproductibles et évolutifs et contribuer à un ou plusieurs domaines d'action prioritaires du programme

d'action global pour l'EDD », souligne le texte.

Les actions de l'EDD concernent les politiques à l'appui de l'éducation, la transformation de l'environnement d'apprentissage, le renforcement des capacités des éducateurs et formateurs, l'autonomisation et la mobilisation des jeunes ainsi que l'accélération et la recherche des solutions durables au niveau local.

La quatrième édition du prix de Unesco-Japon est financée par le gouvernement japonais. Chaque année, le prix récompense trois projets exemplaires par un montant de cinquante mille dollars américains chacun.

Notons que ce prix a été créé en 2014, dans le cadre d'action globale. Il a été décerné pour la première fois en 2015. L'EDD donne aux individus les moyens de modifier leur manière de penser, d'agir en faveur d'un avenir durable.

Par son programme EDD, l'Unesco entend améliorer l'accès à une éducation de qualité sur le développement durable à tous les niveaux et dans les contextes sociaux afin de transformer la société en réorientant l'éducation pour aider les individus à acquérir les connaissances, les compétences, les valeurs et attitudes nécessaires au développement durable.

Lydie Gisèle Oka

TOURISME

La ministre de tutelle visite l'exposition vente des artistes et artisans congolais

Arlette Soudan-Nonault s'est rendue le 27 janvier, à l'aéroport international Maya-Maya, où se tient l'exposition organisée par l'Office de la promotion de l'industrie touristique.

Les artisans qui sont très ravis d'exposer à l'aéroport ont voulu prolonger leur séjour commercial en ces lieux où la sécurité prime. C'est pourquoi, la ministre du Tourisme et de l'environnement s'y est rendue non seulement pour visiter leurs œuvres, mais aussi pour solliciter le prolongement pour quelques jours de cette exposition-vente auprès des autorités habilitées.

Saluant le professionnalisme des artistes et artisans congolais, Arlette Soudan-Nonault a précisé que l'Office a un site internet (www.officedutourisme.gouv.org) et est présent dans les réseaux sociaux.

Précisant qu'il n'y a pas de tourisme sans tout ce qui est artisanal, culturel, traditionnel, la ministre a annoncé que d'ici peu, il y aura un nouveau produit, qui n'est autre que le Guide touristique Congo. « Nous avons également un partenariat avec le Petit Futé qui est sorti depuis le 10 janvier dernier. Et là aussi, nous allons organiser une conférence de presse pour lancer officiellement ce Guide qui



La ministre du Tourisme et de l'environnement visitant les œuvres d'art de l'antiquaire Christian Sanga-Pamba

porte la Destination Congo et que vous avez également en ligne. Il peut s'acheter aussi partout dans toutes les librairies du monde entier. »

Rappelons qu'en 2016 pendant la période des fêtes de fin d'année et de Nouvel An, le ministre du Tourisme avait organisé le « Marché de Noël » à l'issue duquel il avait retenu la période festive 2017. Malheureusement, étant dans une morosité économique, le « Marché de Noël » n'a plus eu lieu. Les artistes et artisans ont demandé à la ministre ce qu'ils allaient devenir au regard du manque de cet espace. « Quelle est la vitrine alternative que vous nous proposez? », avaient-ils demandé à la tutelle.

A cette doléance, Arlette Soudan-Nonault a eu pour initia-

tive d'ouvrir une fois de plus la porte de son département aux artistes et artisans. « Comme j'aime bien respecter les engagements pris, avec l'Office de la promotion de l'industrie touristique qui est la cheville ouvrière de la Destination Congo, en partenariat avec l'aéroport de Brazzaville (Aéroco) qui nous a énormément accompagnés et qui nous soutient dans tous les projets que nous avons ici, à l'instar de l'implantation des bureaux d'informations touristiques (BIT) ; nous avons vu avec eux comment trouver des espaces pour permettre aux différents artisans d'avoir des étals et d'exposer. », a indiqué la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Bruno Okokana

NUIT DES IDÉES À BRAZZAVILLE

La première édition se referme

L'activité organisée du 25 au 30 janvier par l'Institut français du Congo (IFC) a eu pour thème « Les animaux dans l'imaginaire congolais ».

L'événement a permis à l'antiquaire Christian Sanga-Pamba, expert et chercheur en objets d'art négro-africain, d'exposer pour la première fois au sein de l'IFC. Au cours de cette édition, il a informé l'auditoire que dans l'imaginaire congolais, l'artiste a toujours utilisé les animaux comme des symboles suggestifs et éducatifs par excellence, évoluant à travers des contes dits « animaliers », mélangeant fables et vie sauvage.

Cette première édition qui se déroulait jusqu'à 23h a permis à une centaine de personnes d'apprécier diverses activités à l'IFC. Outre l'exposition de l'antiquaire Christian Sanga-Pamba autour de la thématique des animaux, masques, il y a eu aussi

la projection du documentaire de 57 mn: « Un animal, des animaux » de Nicolas Philibert, suivie d'un débat animé par la médiathèque de l'IFC ; un conte sur le thème des animaux par la compagnie Nzonzi. Des interludes chorégraphiques de Müleck, avec ses « gorilles », ont guidé le public afin d'écouter la lecture de Juste Parfait du livre « A la recherche du Mokélé-Mbembe » de Michel Ballot, puis pour suivre une conférence ponctuée d'intermèdes de lecture autour du thème : « Bestiaire dans la littérature francophone et congolaise : réalités, imaginaires et écritures singulières ? ». Cette conférence a eu pour invités le Dr Victor Béry, le Pr Omer Massoumou, Georgette Kouatila et Fortuné Batéza sous la modération de Khady Fall Diagne. La conférence, de même que le débat autour de « L'animal totem au Congo », ont permis de réaffirmer le lien fondamental entre l'Homme et son en-

vironnement, d'élever le niveau de prise de conscience collective face aux menaces qui frappent les espèces naturelles, et d'appeler à une mobilisation plus active en faveur des espèces protégées qui, dans l'imaginaire et les traditions, sont aussi des espèces protectrices.

Marie Audigier, directrice déléguée de l'IFC de Brazzaville, a profité de cette première édition pour mentionner la montée en puissance du concept la «Nuit des idées», qui avait rassemblé en 2017 quarante-cinq pays et cent quatre-vingt mille personnes. Cette troisième édition, qui s'est tenue sur le thème «L'Imagination au pouvoir », a accueilli plus de soixante « Nuits des idées » en France. Plus de cent villes et soixante-dix pays se sont mobilisés dans le monde.

Notons que l'exposition vente des œuvres d'art autour de la thématique des animaux, ouverte le 25 janvier, se poursuit à l'IFC.

B.Ok.

SONDAGE

Michel Bongongo prend le bon départ

La première place occupée par le ministre de la Fonction publique est le fait de la campagne menée pour le rajeunissement de l'administration publique.

Un récent sondage Les Points, publié le 27 janvier, place en tête des ministres du gouvernement de la République, le patron de la Fonction publique, Michel Bongongo. Il est crédité de 81% d'opinions favorables dans la ville de Kinshasa. À son actif, les sondés relèvent ses voyages dans les provinces de Lualaba et du Haut-Katanga où il a édifié la jeunesse sur le projet de rajeunissement de l'administration publique à travers le recrutement de mille jeunes diplômés.

Outre cet aspect, les 81% de personnes sondées qui se disent satisfaites de son action apprécient, entre autres, le soutien et l'attention soutenue qu'il apporte à la Caisse nationale de sécurité sociale des agents publics de l'État. Elles notent que c'est une grande première depuis l'accession du pays à l'indépendance qu'un fonctionnaire de l'État puisse bénéficier d'un paiement des pensions après sa mise à la retraite.

Les autres faits marquants relevés sont le retour du ministre de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville, Felix Kabange Numbi (55%), et de son collègue de l'Urbanisme et habitat, Joseph Kokonyangi (61%). Le retour de ces deux poids lourds de la majorité présidentielle (MP) sur la liste des dix meilleurs ministres du gouvernement est justifié par le secours apporté aux sinistrés des inondations pour Félix Kabange Numbi et aux intenses activités politiques pour Joseph Kokonyangi. Ils

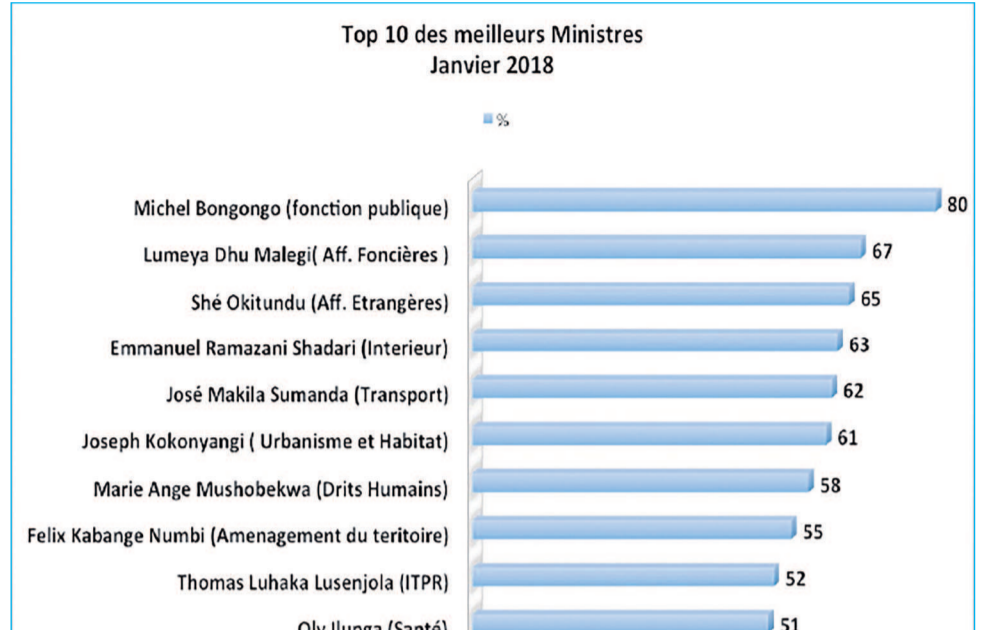
sont respectivement postés aux 6^e et 8^e rangs du sondage. Il faut noter que chacun d'eux s'est suffisamment illustré dans son secteur.

Les imperturbables...

Deuxième au sondage, le ministre des Affaires foncières, Lumeya Dhu Malegi, a gardé le cap et s'en est sorti la tête haute avec 67%. On lui reconnaît trois grandes actions dont deux à caractère social et une à caractère financier. Sur le plan social, les sondés retiennent la mesure interdisant l'octroi des terrains à des particuliers pour servir de cimetières, étant donné que ces derniers se livrent à des activités très lucratives en vendant à des prix exorbitants les caveaux. Autre fait justifiant son positionnement, l'octroi d'une prime aux agents et cadres de son secteur dans le but de créer un climat social apaisé. Sa campagne de sensibilisation des assujettis aux droits, taxes et redevances afin de renflouer le Trésor public a également marqué positivement les esprits.

Le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Leonard She Okitundu, est resté imperturbable à la suite de son offensive diplomatique menée au Vatican où il a plaidé la cause du gouvernement congolais. Il bénéficie de la confiance d'un peu plus de 65% des sondés et maintient sa stabilité à la troisième place. Ils estiment qu'il a mis les bouchées doubles en obtenant le rappel du consul du Vatican en RDC au Saint-Siège et la réponse coup sur coup du gouvernement congolais à ce que l'on considère comme l'ingérence à répétition de la Belgique dans la politique interne de la RDC.

De même, le vice-Premier ministre chargé



Graphique du sondage

de l'Intérieur et sécurité, Emmanuel Ramazani Shadari, reste droit dans ses bottes. La maîtrise de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire national et la résolution rapide des conflits qui émaillaient quelques assemblées provinciales, notamment celle du Sankuru, sont parmi les raisons qui lui ont valu 63% d'opinions favorables. Il est à la quatrième marche du podium.

Des actions marquantes

Pour sa part, le vice-Premier ministre, ministre des Transports et voies de communication, José Makila, continue de séduire les Congolais qui l'ont classé en cinquième position avec 62% d'opinions favorables. Connu pour son franc parler, l'ancien gouverneur de la province de Gemena s'est montré bon négociateur et a su préserver

la paix sociale dans les structures sous tutelle, notamment à l'Ogefrem, à l'ex-Onatra, à la SNCC et la RVA. Pour les sondés, José Makila a mis fin aux conflits qui persistaient dans certaines entreprises entre les agents et les gestionnaires.

Ses actions les plus marquantes sont, entre autres, son implication dans la modernisation des sous-secteurs du transport aérien et urbain.

La suite de la liste est composée de Joseph Kokonyangi de l'Urbanisme et habitat, classé sixième avec 61% d'opinions favorables, de Marie Ange Mushobekwa des Droits humains avec 58%, de Thomas Luhaka des Infrastructures, travaux publics et reconstruction avec 52% et de Oly Ilunga de la Santé publique crédité de 51%.

Jeannot Kayuba

ÉDUCATION-FORMATION PROFESSIONNELLE

Un conflit de compétence en voie de créer un malaise dans tout le pays

Le ministère de la Formation professionnelle, métiers et artisanat (FPMA) et celui de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP) se disputent la tutelle du secrétariat général à l'Enseignement technique et professionnel (ETP).

Un conflit de compétence continue à couvrir entre le ministère de la FPMA et celui de l'EPSP à propos du secrétariat général à l'ETP. Le premier ministère soutient que cette administration doit lui être rattachée alors que le second, avec références également, admet que les attributions dévolues à ce secrétariat rentrent dans la sphère des missions que le législateur lui a assignées.

La situation de ce secrétariat avait fait, en son temps, l'objet de plusieurs travaux, des commissions et de correspondances de la part des membres du gouvernement. A ce temps-là, la raison avait prévalu sur la passion et d'autres considérations. Curieusement, le ministère de la FPMA, dont les attributions ne correspondent qu'à l'éducation non formelle, fait réapparaître cette crise artificielle, prenant le risque de troubler, une fois de plus, le cours normal des enseignements dans le pays. Ce ministère a oublié qu'il avait sollicité, en avril 2017, au près du Premier ministre Samy Badibanga, la création d'un secrétariat général de l'Enseignement et formation technique et professionnels, mé-

tiers et artisanat, qu'il avait pensé correspondre à ses attributions. Des arguments battus en brèche. Dans une lettre du 2 janvier adressée à certains membres du gouvernement concernés par ce dossier, le Premier ministre, Bruno Tshibala Nzenzhe, pensant régler ce conflit, a noté que sur le plan national, la loi-cadre sur l'Enseignement national prévoyait que l'enseignement technique allait de pair avec la formation professionnelle et que les deux étaient indissociables.

Bruno Tshibala a également noté que le système éducatif congolais avait abouti à la nécessité d'une séparation nette entre, d'un côté, l'enseignement général et normal et, de l'autre, l'enseignement technique et formation professionnelle.

S'appuyant donc sur certains arguments, le chef du gouvernement a décidé que le secrétariat général à l'ETP, son cadre organique, ses fonctionnaires et agents constitueront désormais l'administration centrale et provinciale du ministère de la FPMA. Pour le Premier ministre, la réussite du système éducatif

congolais dépendait du respect strict des décisions claires et cohérentes déjà adoptées dans ce domaine.

« Nenni ! », répondent les syndicalistes du secteur de l'EPSP. Ayant eu vent de cette décision du chef du gouvernement, l'intersyndicale des enseignants de l'EPSP a voulu remettre la pendule à l'heure. Cette structure a, d'abord, rappelé que depuis longtemps, la notion de perturbation des cours, mieux des perturbations de toute nature déclenchées à l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel, n'était plus de mise. « Des femmes et des hommes s'investissent avec abnégation et sacrifices jour et nuit en vue du maintien de la paix dans les milieux scolaires, à travers toute l'étendue du pays », a fait remarquer l'intersyndicale.

Analysant froidement la lettre du Premier ministre adressée à certains membres du gouvernement en rapport avec ce dossier, l'intersyndicale, qui s'appuie sur l'article 80 de la loi cadre et sur l'article 2 de l'Ordonnance de 1971, fait observer que l'enseignement technique est effectivement indissociable de l'enseignement professionnel mais ne va pas de pair avec la formation professionnelle.

En suivant cette réflexion de

l'intersyndicale, l'on se trouve devant certaines réalités indéniables. L'EPSP et la FPMA sont deux ministères distincts ayant des objectifs différents : l'EPSP gère la formation formelle, avec un cursus et diplômes alors que les objectifs du ministère de la FPMA sont de former des professionnels, en leur donnant un métier pour qu'ils puissent se prendre en charge ici et maintenant. L'on constate avec cette structure que l'éducation non formelle comporte comme activités : le rattrapage scolaire, l'alphabetisation, l'apprentissage, la formation professionnelle ainsi que l'éducation professionnelle et permanente. Alors que la formation professionnelle, en soi, a pour but de former l'ouvrier qualifié et le praticien apte à travailler dans le secteur tant public que privé ou pour son propre compte. Vouloir rétrécir un champ vaste Selon cette vision, il est constaté que la volonté et la demande du ministère de la FPMA de vouloir gérer le secrétariat général de l'ETP tendent à rétrécir ce vaste champ ouvert devant lui. On se rappellera que la RDC dispose de plusieurs centres de formation gérés par les ministères. Ceux-ci répondent aux objectifs déjà énumérés, de donner aux professionnels un métier ou de les re-

mettre à niveau. Tel serait le cas, notamment, de l'Institut national de préparation professionnelle et autres dont le ministère chargé de la FPMA pouvait réclamer la tutelle, au lieu de disperser ses énergies dans des batailles qui ne le grandissent pas.

Selon la législation, ces dits centres et structures de formation devraient être mis sous tutelle du ministère ayant la formation et les métiers dans ses attributions. Actuellement, le constat est que cela n'est pas le cas. L'exercice, pour le ministère de la FPMA, dont les attributions font de lui la tutelle de l'éducation non formelle, aurait donc été de chercher à récupérer ces centres qui, à bien voir, répondent bien aux missions qui lui sont dévolues, pour lesquelles il sera demandé au gouvernement de créer une administration pour la gestion de ce secteur. « Le champ qui lui est donné est plus vaste que ce qu'il réclame. C'est question d'avoir une vision sur ce que l'on veut faire », fait constater un expert en la matière.

En attendant, ces querelles intestines, qui ressemblent aux querelles des investitures, risquent de se constituer une épine sur le pied de l'éducation et l'encadrement de la jeunesse en RDC.

Lucien Dianzenza

PRISON DU CINQUANTENAIRE

Les pensionnaires honorés de la visite de la communauté musulmane Ahmadiyya

En visite officielle pour la première fois dans la province du Kwilu, son Eminence Amir Khalid Mahmood Shahid Sahib s'est rendu, le 25 janvier, dans l'établissement carcéral où il a fait don de vivres aux prisonniers.



Les vivres apportés aux pensionnaires

L'Amir Khalid Mahmood Shahid Sahib venait d'être nommé, il y a quelques mois, représentant légal de la communauté musulmane Ahmadiyya en République démocratique du Congo. Pour son tout premier voyage officiel à Bandundu, dans la province du Kwilu, plusieurs activités ont été organisées dont la visite de la prison du Cinquantenaire, conformément aux principes coraniques.

S'adressant à l'ensemble des prisonniers, il leur a parlé de la supériorité de l'homme sur toutes les créatures de Dieu, leur indiquant que l'échec de l'homme d'agir d'une manière juste le fait ressembler à un animal, qui n'agit que selon son instinct, sans s'attacher à la raison. « Dieu dans sa bonté a accordé à l'homme de l'intelligence afin que ce dernier agisse raisonnablement dans son environnement et que cela lui procure la jouissance complète de la vie », a enseigné l'homme de Dieu. L'Amir Jamaat a recommandé aux pensionnaires de cette prison d'afficher, après leur libération, un comportement responsable dans la société.

Avant de mettre un terme à sa visite, la communauté musulmane Ahmadiyya a distribué de la nourriture ainsi que de la boisson à plus ou moins quatre cents prisonniers. Ce geste, note-t-on, est conforme aux instructions et enseignements islamiques, comme l'indique le livre saint de l'Islam, le Coran, dans son chapitre 76 : 9 qui dit : « Et pour l'amour de Lui (Allah), ils nourrissent l'indigent, l'orphelin, et les captifs ».

L'acte posé par cette communauté musulmane a été salué par les bénéficiaires. Par le biais de leur directeur, les pensionnaires et le personnel de la prison ont témoigné de leur gratitude vis-à-vis de cette communauté. « Ceci n'est pas la première fois pour nous de vivre ce genre de moment d'assistance par les musulmans de l'Ahmadiyya. Nous en sommes infiniment reconnaissants et souhaitons que cela se poursuive de la sorte », a-t-il dit.

Lucien Dianzenza

ÉCHANGES COMMERCIAUX

Des pays africains réfractaires à la suppression des barrières tarifaires et douanières

Le projet de création d'une Zone de libre-échange continentale (Zlec) incluant les cinquante-quatre États a constitué l'un des thèmes phares du 30e sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, en Éthiopie. Selon les indiscretions, le lancement de cette zone devrait voir le jour au premier trimestre courant.

Les décideurs africains veulent réduire ou carrément supprimer les barrières tarifaires et douanières entre leurs pays. Il sera ainsi possible désormais à 1,2 milliard de consommateurs de jouer un rôle plus actif dans la compétitivité au sein du continent. Du côté de la Commission de l'UA, la présidence a rappelé que la région a réalisé un taux de croissance de 5 % entre 2000 et 2014. Toutefois, en raison des faibles perspectives, a-t-elle ajouté, il faut s'attendre à des scores moins bons dans un contexte marqué essentiellement par une faible diversification des économies africaines et l'insuffisance en matière de gouvernance et d'absence d'inclusivité sociale. L'idée d'un marché commun continue à séduire le continent, mais il est difficile à ce stade d'en évaluer les effets et les opportunités possibles pour les économies africaines.

Une grande question se pose à ce stade : les États africains pourront-ils en tirer profit et capitaliser cette ouverture du marché ? Pour réussir ce projet, certains experts rappellent que l'Afrique doit poursuivre inlassablement son industrialisation et la modernisation de ses infrastructures. Pour la RDC, la tâche est d'autant plus ardue qu'elle n'arrive pas à développer son commerce au niveau national, faute d'un système de transport multimodal adapté à l'immensité de son territoire. Par conséquent, les produits de base pourrissent dans les coins reculés du pays car ne pouvant pas atteindre les principaux débouchés. Au cas contraire, ils sont vendus au prix fort.

Dans ces conditions, la prudence congolaise trouve bien sa raison d'être, car la RDC risque de subir l'ouverture du marché commun. Comme le réaffirment les experts, il faut d'abord avoir des produits à échanger entre pays africains. Bien exploité, le projet d'ouverture du marché peut amener à une hausse de 52 % du commerce intra-africain, soit un peu plus de trente-cinq milliards de dollars américains, d'ici à 2022. Avant tout, toutes les conditions utiles doivent être réunies et mettre en œuvre les politiques de développement visant l'amélioration des infrastructures liées au commerce et les procédures douanières. Enfin, chaque État devra réduire les coûts de transit et autres coûts des échanges. Six ans après, le projet revient sur la table des décideurs africains. L'espoir est d'arriver à avancer davantage jusqu'à la concrétisation du marché unique. Le prochain rendez-vous est fixé au 21 mars à Kigali, la capitale du Rwanda, pour le lancement officiel de ce projet inédit.

Laurent Essolomwa

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



RENÉ ILUME

« La mission sociale de l'Église ne doit pas entraver l'exercice du pouvoir politique »

La conférence de presse du président de la République, Joseph Kabila, le 26 janvier, n'a pas fini de provoquer des réactions. Ambassadeur de la RDC à Juba, au Sud-Soudan, René Ilume, en séjour à Kinshasa, tient à faire retentir un autre son de cloche dans l'optique de recadrer à sa manière l'Église catholique. Dans un entretien exclusif à notre rédaction, il commence par s'opposer de manière farouche aux propos du rapporteur de la Commission épiscopale nationale du Congo (Céncó).

« Le président de la République a été élu au suffrage universel direct, par la majorité de la population congolaise. Il a la légitimité de parler au nom du peuple. L'abbé Nshole n'a pas été élu par le peuple pour parler à la place des Congolais. Kabila est un élu du peuple, et la voix du peuple, c'est la voix de Dieu, Vox populi, Vox Dei disent les Latins », réagit d'emblée le diplomate congolais, se disant très déçu de la déclaration de l'abbé Nshole qui est un non évènement. Pour lui, le porte-parole de la Céncó, du reste théologien, n'a pas bien compris le sens de la déclaration du président de la République qui s'est référé à ce passage biblique. « À César, ce qui est à César; à Dieu, ce qui est à Dieu ». En se référant à cette phrase biblique, explique-t-il, « le président de la République voulait donner une meilleure interprétation théologique ».

René Ilume, réagissant non pas comme diplomate mais comme un serviteur de Dieu, lui qui est

aussi pasteur et berger, insiste « Si nous nous remettons dans le contexte biblique, le Seigneur Jésus Christ a fait cette déclaration en s'adressant au peuple d'Israël en tant qu'institution étatique et en tant qu'individu. En tant qu'individu, Jésus voulait renvoyer Israël aux écritures pour signifier que celui qui a lutté avec Dieu et avec des hommes a été vainqueur (Genèse 32, 28). Cela veut dire qu'Israël, aujourd'hui un Chrétien, c'est celui qui a lutté avec Dieu et avec les hommes. Lutter avec Dieu, c'est observer tous les commandements que Dieu nous a prescrits, depuis Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Et parmi ces commandements, il y a des commandements à caractère spirituel, social, économique, politique, environnemental, etc. ».

Selon l'ambassadeur de la RDC à Juba, le président de la République voulait, par son message, rappeler à sa population majoritairement chrétienne qu'elle « doit en principe observer les commandements de Dieu en premier; ensuite respecter le pays et les institutions ». Il a martelé que l'Église par définition est l'épouse de Jésus Christ. En tant que telle, elle doit demeurer fidèle aux instructions, commandements, lois, ordonnances, principes, préceptes et enseignements du maître, l'époux. « Et parmi ces enseignements, il y a l'amour et la paix, c'est-à-dire on ne doit qu'aimer tout le monde, y compris ses ennemis. L'Église doit être à côté de la population comme Jésus Christ qui était très proche de la population », a ar-



René Ilume, ambassadeur de la RDC au Sud-Soudan et serviteur de Dieu

gumenté René Ilume.

Aussi croit-il que « le président Kabila veut que le peuple congolais puisse appliquer les commandements de Dieu pour aller au ciel ». René Ilume s'offusque : « Il y a déjà un calendrier électoral accepté par tous. Pourquoi ne pas attendre le 31 décembre 2018 ? On commence à organiser les marches pour perturber encore l'ordre institutionnel, le processus électoral, comme ce fut en 2011 lorsque l'Église catholique combattait la Commission électorale après l'organisation des élections ». Le rôle d'une Église dans une société, pense-t-il, c'est de ramener les rebelles à la sagesse des justes, gagner des âmes pour le royaume des cieux.

L'appel à l'Église catholique et à la population...

Le diplomate se montre même alarmiste par rapport à l'action de l'Église catholique, dans le contexte de la bible, qui pourrait être considérée comme l'accomplissement de la prophétie de Jésus Christ. « Dans Mathieu 24, 18-19, il est écrit : 'lorsque vous verrez l'abomination de la désolation dont a parlé le prophète Daniel établi en lieu saint...'. L'Église est un lieu saint, sacré, où on ne peut prêcher que l'amour et la paix parce que notre Dieu est un Dieu d'amour et de paix. Quand on commence à se servir de l'Église pour prêcher la haine et la violence, c'est cela l'abomination de la désolation dont a parlé le prophète Daniel et repris par l'apôtre Matthieu. », a-t-il commenté, avant de lancer un appel pathétique : « Que nos frères de l'Église catholique puissent se ressaisir, il est encore grand temps, nous ne sommes pas contre eux, nous les aimons, mais qu'ils cessent d'induire la population en erreur; car ce sont des malédictions sur le peuple et sur le pays pendant des générations. S'ils le font en toute conscience, nous devons aussi nous lever pour dénoncer afin de ne pas subir des malédictions à cause d'eux. Le rôle de l'Église est d'annoncer et de dénoncer ».

Il a conclu ses propos en ces termes : « La RDC est un pays béni, mais des ennemis viennent troubler les Congolais. Il suffit de respecter des commandements de Dieu, il va nous pardonner. Satan est entré dans certaines églises pour cacher des vérités aux Congolais afin que des bénédictions ne puissent pas s'accomplir. Mais elles s'accompliront parce que personne ne peut se dresser contre la volonté de Dieu ».

Martin Engimo

VODACOM LIGUE 1

Le FC Renaissance du Congo écope d'une sanction

Le comité de gestion de la Ligue nationale de football (Linafoot) a suspendu, le 29 janvier, le FC Renaissance du Congo de la zone de développement ouest du 23^e championnat national de football. La sanction découle de l'absence du club orange, le 28 janvier, au stade Bakusu de Mbandaka dans l'ex-province de l'Équateur, où il devait s'opposer au club local du Tout puissant Molunge.

Les deux équipes devaient s'affronter dans le cadre de la 12^e journée de la zone ouest. Le communiqué officiel de la Linafoot précise que la mesure est conservatoire en attendant que le dossier soit examiné par la commission de discipline et des compétitions de cette instance sub-délégitaire de la Fédération congolaise de football association. L'on s'est fondé ici sur l'article 60 des Règlements généraux sportifs.

L'on a appris que le club ne s'était pas rendu à Mbandaka pour avoir raté son vol. Mais selon une indiscretion interne, le tuteur de l'équipe, le pasteur évêque Pascal Mukuna, aurait déclaré qu'il n'avait pas des moyens financiers pour prendre en charge le voyage de Mbandaka. Pour une certaine opinion, le club a très peu de chances de disputer le play-off de la 23^e édition de la Vodacom Ligue 1. Seuls les trois premiers clubs de la zone de développement ouest accéderont au play-off. Et Renaissance du Congo est bien loin du compte alors que la manche retour de la phase des groupes est déjà dans sa deuxième ou troisième journée.

Martin Engimo

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

Journaux

Magazines

Dépliants

Cartes de visite

Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

Chemises à rabat

Magazines

Livres

Dépliants

Documents administratifs

Calendriers

Flyers

Affiches

Divers

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

VIE ASSOCIATIVE

La fondation Yunduka présente ses projets

L'ONG basée à Pointe-Noire a officiellement lancé ses activités, le 27 janvier, au cours d'une rencontre avec les responsables d'écoles et des entreprises de la place, concernés par ses initiatives destinées aux élèves et étudiants et dont la phase pilote démarrera en avril.

Avec pour devise « Soyons meilleurs ensemble », la fondation Yunduka (apprends à grandir ou épanouis-toi, en français) entend se mettre au plus proche des jeunes pour les aider et accompagner leur épanouissement grâce à un programme spécifique interactif sur deux axes : élèves-élèves et entreprises-élèves. Cela, à travers des activités culturelles et artistiques.

Pour atteindre ses objectifs, la fondation a initié deux projets qui ont été présentés par son président, Axil Goma Ganga. Le premier, intitulé « L'école des champions », vise à institutionnaliser les activités culturelles et sportives autour des écoles de la ville et à offrir aux élèves des activités extrascolaires. Pour sa phase pilote qui se déroulera d'avril à juin, un tournoi de football regroupera des équipes issues de dix écoles publiques et privées (collèges et lycées). Chaque équipe sera constituée de dix-huit joueurs



De gauche à droite: Edmond Gilles Kolyardo, Yannick Mouzembo et Axil Goma Ganga lors de la rencontre/ crédit photo Adiac

âgés de 11 et 18 ans.

D'après Axil Goma Ganga, ce projet pourra mobiliser, dans sa phase pilote, environ six mille jeunes et enfants pour un total de six mille quatre cent vingt. « A travers ce projet, nous voulons offrir aux jeunes l'opportunité de pratiquer régulièrement le sport et participer à des activités culturelles chaque semaine. Il permettra aussi de faire un inventaire et un état des lieux des installations sportives des écoles de Pointe-Noire

et effectuer les réhabilitations nécessaires », a-t-il expliqué. Ce projet permettra aussi à la Fondation Yunduka, entre autres, de sensibiliser les jeunes aux thèmes de vie quotidienne et aux maux de société à éviter ou à atténuer, de promouvoir les artistes congolais et les œuvres culturelles locales.

Le second projet, « Visite guidée interactive », vise à promouvoir les métiers et formations sur trois principaux axes, notamment une formation pour une

indépendance réelle, un métier pour le développement, le choix d'un métier ou une formation adéquate. Il concerne les élèves en classe de 3e et terminale ainsi que les étudiants. Un groupe de trente personnes sera constitué chaque mois, après sélection, pour des visites guidées des entreprises qui se feront en fonction des thèmes précis choisis de commun accord avec les entreprises. Ce projet offrira l'opportunité, entre autres, de sensibiliser les jeunes à l'im-

portance de poursuivre leurs études et avoir un métier et aux exigences des entreprises vis-à-vis de leurs salariés. Il pourra mobiliser mille deux cents jeunes scolarisés pour un total de mille six cents personnes dans sa phase pilote.

Le bureau de la fondation a indiqué que ces projets ont été initiés après un diagnostic du secteur culturel et sportif en milieu scolaire. Il a été révélé l'absence d'activités sportives portant sur l'épanouissement des jeunes, la pratique du sport uniquement pendant le cours d'éducation physique et sportive, la préférence pour les jeunes des distractions malsaines (sexe, tabac, alcool...) et autres. « Aujourd'hui, quand les jeunes finissent les cours, ils n'ont pas d'activités après. Nous leur donnons la possibilité, les samedis, de faire du sport, rencontrer des partenaires culturels et participer à des activités qui contribueront à leur épanouissement. », ont indiqué les responsables de l'ONG.

Par ailleurs, pour mener à bien ses activités et mieux encourager les jeunes, la fondation Yunduka a besoin d'être accompagnée par des partenaires qui pourront lui apporter un soutien multiforme.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

L'Acodm se félicite des dix ans de l'adhésion du Congo

Le comité de direction de l'Association congolaise de droit maritime (Acodm) s'est réuni, le 27 janvier à Pointe-Noire, pour faire le point des activités menées en 2017 et projeter l'année 2018. Il s'est félicité du dixième anniversaire de l'adhésion de la République du Congo à la convention onusienne sur le droit de la mer.

Dirigé par son président, le colonel Eric Dibas-Franck, le comité de direction de l'Acodm a rappelé les grands faits de l'année écoulée, notamment la tenue de sa deuxième assemblée générale, couplée au colloque international relatif aux cinq ans d'existence et d'application du Code communautaire de la marine marchande de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) de 2012. Les actes de ce colloque sont en cours de publication aux Editions L'Harmattan.

Le comité de direction de l'Acodm a salué le partenariat conclu avec la chambre consulaire de



Eric Dibas-Franck président le comité de direction de l'Acodm crédit photo DR

Pointe-Noire portant, entre autres, sur l'organisation des permanences maritimes tous

les derniers jeudis du mois. Cette année, l'Acodm tiendra son assemblée générale et fera

venir au Congo, le Pr Philippe Delebecque, agrégé de faculté de droit, professeur à l'université de Paris I Sorbonne, vice-président de l'association française de droit maritime et président de la chambre d'arbitrage maritime de Paris.

Spécialiste du droit maritime, le Pr Philippe Delebecque séjournera à Pointe-Noire et Brazzaville et donnera une leçon inaugurale sur les nouveaux défis de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, dite convention de Montego Bay. Il animera, en outre, deux autres conférences dont l'une sur une question d'actualité de droit maritime et l'autre sur l'arbitrage maritime.

La convention des Nations unies sur le droit de la mer a été signée le 10 décembre 1982, à Montego Bay, en Jamaïque. Elle définit les espaces maritimes, les droits et les devoirs des Etats dans ceux-ci, notamment les droits liés à la navigation et à l'exploitation des ressources. Ce texte fixe également les obligations en matière de protection du milieu marin. Il a été ratifié

par le Congo le 30 janvier 2008. Adoptée par l'Union africaine depuis quatre ans, la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans d'ici à l'horizon 2050, dite Stratégie AIM 2050, a été proposée par la République du Congo. Elle épouse les idées forces de la convention de Montego Bay, ainsi que les principales préoccupations de l'Organisation maritime internationale.

En effet, la stratégie AIM 2050 comble le vide constaté dans un consensus qui permet de disposer d'un outil d'intégration socioéconomique. C'est une vision africaine intégrant tous les aspects liés aux domaines maritimes en vue du bien-être social de la population africaine. Elle vise à développer l'économie bleue qui favorise la création d'une plus grande richesse à partir de l'espace maritime pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique. Une Afrique conduite par ses propres citoyens et représentant une forte dynamique sur la scène mondiale.

Hervé Brice Mampouya

VIE DES CLUBS

L'AS Vaudou affiche ses ambitions pour la D1

Le président de l'équipe, Destin Palé, a promis, au cours d'un entretien avec Les Dépêches de Brazzaville, de remporter cette année le championnat de première division (D1).

Champion départemental en titre de D2 après deux ans d'engagement en championnat de la Ligue de football des jeunes du Kouilou et Pointe-Noire, l'AS Vaudou va participer cette année au championnat D1 aux côtés de Ponton-sur-mer, Léa, Ecole-de-Mourinho, Béni-sport... Son président, Destin Palé, a exprimé son vœu de gagner ce championnat dès la première année. « Je crois au travail et à la rigueur. La rigueur d'un entraîneur auprès de ses joueurs, je tiens à la discipline sans laquelle nous n'arriverons pas à nos objectifs », a-t-il indiqué.

Destin Palé veut compter sur l'apport de ses aînés pour réussir. « Je vais solliciter l'apport de mes prédécesseurs tels que Tchimbakala Welo, mon père Adripin Palé Ngolo, ancien capitaine d'Abeilles, et de Petro-Sport sans oublier mon père sportif, Barabas Bongo, celui qui a forgé en moi le mental du gagnant. Je peux vous assurer sans être si prétentieux qu'en D1, l'AS Vaudou sera champion cette année. Je le crois par la qualité de mes joueurs », a-t-il renchéri.

Le président de l'As Vaudou a, par ailleurs, exprimé son indignation envers la ligue qui n'a pas récompensé son équipe en fin de saison. « Nous sommes indignés, parce

qu'un club qui sort champion départemental de D2 n'obtient rien comme subvention. C'est décevant, dès lors que nous avons donné 150 000 francs CFA comme droit d'engagement. Nous n'avons reçu qu'un trophée et un



Destin Palé (Adiac)

seul ballon. Nous aimerions que cette saison, les choses s'améliorent », a-t-il souhaité.

Toujours dans ses ambitions de vaincre, le président de l'AS Vaudou voudrait aussi relancer les négociations avec les sponsors. Destin Palé est un ancien joueur formé à JSK par le coach Bongo Borabas, un entraîneur très rigoureux. Il a également évolué à Patronage Sainte-Anne de Brazzaville en 1997 avant de revenir à Pointe-Noire où il a fini sa carrière à V Club Mokanda.

C'est en 2010 que ce footballeur a décidé de transmettre sa connaissance aux jeunes en créant l'association sportive AS Vaudou.

Charlem Léa Legnoki

SPECTACLES

La 3^e semaine du stand-up se termine en beauté

Le rendez-vous culturel a été marqué, du 23 au 27 janvier à l'espace Yaro de l'Institut français du Congo (IFC), par les shows de l'humoriste camerounais, Markus, ainsi que par la tenue d'un atelier de coaching.

La finale du concours de stand-up a eu lieu, le 26 janvier, dans la salle de spectacle de l'IFC. Elle a opposé Serval Bayekoula à Petit Piment, en catégorie amateur. Cardy Babakila, Orlande Zola, Mack Dave et Steven Loïk se sont affrontés en catégorie professionnelle.

En catégorie amateur, l'épreuve a été remportée par le jeune Serval Bayekoula, pendant que la catégorie professionnelle a eu deux gagnants, en l'occurrence Cardy Babakila et Orlande Zola, qui ont totalisé les mêmes points.

Outre la finale du stand-up, le public a eu la joie de découvrir l'humoriste Markus qui, dès son entrée sur scène, a mis la salle en effervescence avec son spectacle intitulé « Les gens font des choses... ». Un spectacle dans lequel il évoque, entre autres, la mort qui fait peur même aux chrétiens, le pouvoir de l'argent qui fait faire n'importe quoi aux gens et crée des problèmes ainsi que des différences entre eux, le manque de respect des jeunes vis-à-vis des grands, et les questions bizarres que certains posent aux autres qui devraient avoir aussi des réponses bizarres. « À ques-

tion bizarre, réponse bizarre », est l'une des phrases de Markus qui ont marqué les esprits.

L'activité a été animée par Markus en lieu et place de son compatriote, Valérie Ndongo, qui n'a pu effectuer le déplace-

senti chez moi. Le salaire de l'humoriste, ce sont les rires et les applaudissements. Quand tu fais un spectacle et que tu reçois les deux, tu ne peux qu'être fier, être encouragé à continuer dans la même lancée pour dire que



De gauche à droite, Markus, Orlande Zola, Serval Mayekoula et Cardy Babakila lors de la finale du concours / crédit photo Adiac

ment de Pointe-Noire. La soirée de clôture a été un hommage au comédien camerounais Jean Miché Kankan qui a été, d'après Markus, quelqu'un que tous ceux de la nouvelle génération ont apprécié et aimé. « Il a tracé le chemin et nous suivons ses pas. Cet hommage à Jean Miché Kankan est pour dire que nous respectons ceux qui sont passés avant nous », a-t-il lancé. Et de poursuivre : « J'ai été surpris, le public a été réceptif, je me suis

c'est un beau métier qui est aimé à Pointe-Noire ».

Par ailleurs, l'artiste s'est dit prêt à recommencer cette expérience. « Si l'invitation m'est renouvelée, c'est avec plaisir que je reviendrai ». Markus a su gagner le cœur de chaque spectateur. Il a été qualifié d'artiste talentueux et doué en improvisation. Les participants à l'atelier ont confié avoir trouvé en lui une étoile, une personne ouverte et animée du désir de partager.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



LITTÉRATURE

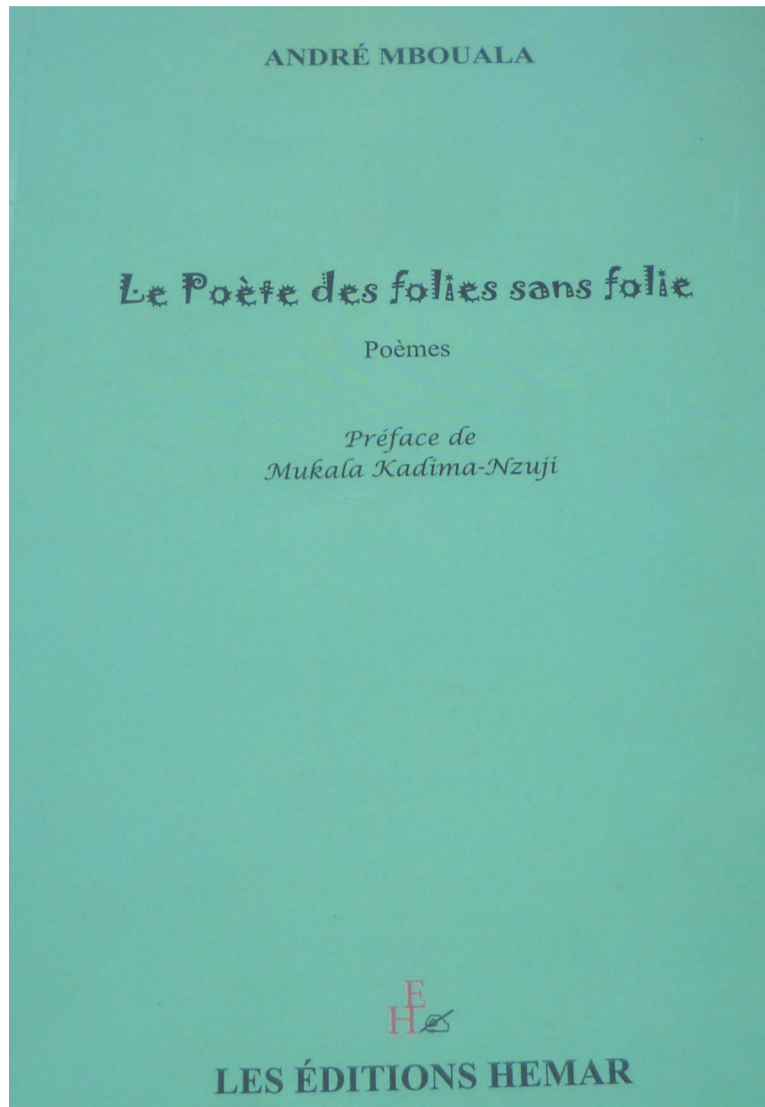
« Le poète des folies sans folie », d'André Mbouala

Le recueil de poèmes de l'auteur, le tout premier, préfacé par le Pr Mukala Kadima Nzujii et paru aux Editions Hemar, compte cinquante-et-un poèmes qui relatent des faits réels.

André Mbouala s'interroge, dans ses poèmes, sur des phénomènes naturels, socio-politiques que connaît l'humanité. Le poème « Aller sans aller », à la page 9, en est un exemple, lorsqu'il dit « *Mais où aller ? quand les bourgades ne sont plus bourgades, quand les villes ne sont plus villes, quand le monde n'est plus monde (...) quand la plante plantée pousse sans vie, la pensée interroge pensée. Quand la terre de ma terre, terre d'Afrique, amis arrivent terre emportée calamité* ».

Au-delà des thématiques classiques, le poète aborde notamment l'amour, la nature, la fuite du temps, la mort, l'amitié, la solidarité et la nostalgie de la terre natale. « *Gamboma de Gamboma, croyant nous oublier pour caractère austère, si pardon, pardonne-nous donc, O terre ancestrale. Gamboma retrouve Gamboma, Gamboma souviens-toi encore d'autrefois, beau et plein d'exemples, des tournois de football organisés...* », page 21. Dans le poème intitulé « La nuit », l'auteur exprime son opacité « *autour de moi love l'obscurité, ma peau noire, couleur d'ébène sans tache. Et dans sa couleur elle la contraste par ce qu'entour de moi love l'obscurité. Nuit nuisible longue nuit, nuit d'angoisse sans sommeil sans rêve, rien ne tranquillise (...) nuit qui se meurt, nuit sans souvenir...* ».

Pour le poème « La femme », c'est elle qui donne la vie, en même temps source de conflits « *la*



La couverture du recueil « Le poète des folies sans folie »

femme, la femme. Et quand je vois la femme, je vois la maternité, ma naissance, mon enfance. La femme, la femme dilemme ! entretenue ou pas ce n'est que problème, entretenue aussi ce n'est que problème. Source de conflits, source d'ennuis... »

André Mbouala, selon le Pr Mukala Kadima Nzujii, se forge ainsi un langage libéré des contraintes

de la raison. «Le poète des folies» qu'il évoque n'est autre que lui-même. Il a le don du verbe, du rythme et de l'image.

Né à Ndaba, dans le district de Gamboma, André Mbouala est recruté en 1980 dans l'armée congolaise où il a occupé diverses fonctions. Il a fait de la poésie une passion.

Rosalie Bindika

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La FAO et le PAM inquiets des conditions dramatiques des populations des zones en conflit

Les deux agences onusiennes ont publié conjointement, le 29 janvier, un rapport pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la question.

Le document souligne que l'insécurité alimentaire dans les pays touchés par des conflits continue à s'intensifier. Pour ce faire, les gouvernants doivent mener une action concertée en apportant une aide alimentaire conséquente aux communautés affectées.

Le texte, adressé au Conseil de sécurité de l'ONU, s'appuie sur les conditions déplorables des habitants de seize pays, à savoir l'Afghanistan; le Burundi; la République centrafricaine; la République démocratique du Congo; la Guinée-Bissau; le Haïti; l'Iraq; le Liban avec les réfugiés syriens; le Liberia; le Mali; la Somalie; le Soudan du Sud; le Soudan; la Syrie; l'Ukraine; le Yémen et la zone transfrontalière du bassin du lac Tchad.

Selon cette expertise, conformément au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), environ un quart de la population est confrontée à des niveaux de famine critiques ou d'urgence conformément au IPC.

Donnant les statistiques de certains pays où plus du quart de la population est confrontée à une situation de faim

aiguë, ce rapport précise, par exemple, qu'au Yémen, près de 60% de la population est touchée, soit dix-sept millions de Yéménites. Environ quatre millions de Sud-Soudanais en sont concernés, soit 45% de la population. Six millions de personnes souffrent d'une faim aiguë en Syrie et représentent 33% de la population. Cependant, la même proportion de 33% est notée au Liban où un million de personnes sont confrontées à la faim, en raison notamment du grand nombre de réfugiés syriens. Les autres pays mentionnés dans ce document sont: la Centrafrique avec 26%, soit un million; l'Ukraine avec 26%, soit un million; l'Afghanistan avec 25%, soit sept millions et la Somalie qui 25%, soit trois millions.

Ce document conclut que dans les vingt-six pays, il existe un facteur commun compromettant la sécurité alimentaire, notamment les conflits. «*L'intensification des conflits est la principale raison derrière la récente résurgence de la faim dans le monde après plusieurs décennies de déclin. Le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde s'élevait à huit cent-quinze millions en 2016, contre sept cent soixante-dix-sept millions l'année précédente. Et la majorité de ces personnes vivent dans des pays touchés par des conflits* », a souligné le rapport.

Rock Ngassakys

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe (Angleterre, France et Israël)

Angleterre, 15^e journée, 1^{re} division U23

Défaite des U23 de West Ham sur le terrain de Swansea (0-3). Titulaire, Grady Diangana a joué l'intégralité du match.

Angleterre, 15^e journée, PDL South U23

Première titularisation pour Chris Goteni dans l'axe de la défense des U23 d'Ipswich, larges vainqueurs de leurs homologues de Millwall (5-0).

France, National 2 (ex CFA), matchs en retard

Groupe B, match en retard de la 15^e journée

Malgré la titularisation d'Alan Dzabana et de Thomas Oualembo, la réserve de Lyon ne peut faire mieux qu'un match nul 1-1 à Raon-l'Étape. Les locaux ont pourtant été réduits à dix à la 64^e puis, plus



Premier match et première victoire en Angleterre pour Chris Goteni (@itfc.com)

anecdotique, à 9 à la 93^e.

Groupe B, match en retard de la 13^e journée

Brunallergène Etou, titulaire et averti à la 71^e, et Chasselat chutent à domicile face à Epinal (0-1).

Groupe C, matchs en retard de la 15^e journée

Beuvais chute à Arras (1-2). Yves Owomat était titulaire dans

l'axe de la défense.

Statu quo entre Drancy et Viry-Châtillon (1-1) ? Dalnath Miatoudila était titulaire dans l'axe.

Groupe D, match en retard de la 14^e journée

Les Normands de Granville s'inclinent chez les voisins, bretons, de Saint-Malo (0-2). Ladislav Douniama est entré à la 66^e.

Groupe D, match en retard de la 17^e journée

Défaite à Saint-Pryvé-Saint-Hilaire pour le FC Limoges (0-1). Juvrel Loumingou était aligné au poste de latéral droit.

Israël, 20^e journée, 2^e division

Le Beitar Tel Aviv de Romaric Etou, titulaire, prend les 3 points sur le terrain de l'Hapoel Kfar Sabah (3-2).

Camille Delourme